

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

2026-2027

SESSION 2027

DAEU A - Option

Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
Formation continue



CALENDRIER UNIVERSITAIRE DAEU A

Année universitaire 2026-2027 - Session 2027

Démarches d'inscription pédagogiques et administratives

de juin à septembre - Entretien bilan tests de niveau ou poursuite cursus – Rendez-vous administratif d'inscription – Inscription administrative à l'Université

Réunion d'information le samedi 20 juin 2026 à 9h30, Faculté des Lettres (consulter les affichages mis en place), Créteil.

Présentation de la formation - Choix des modules, conditions d'obtention du diplôme et modalités d'inscription, ...

2^{ème} Réunion d'information le samedi 5 septembre 2026 à 9h30, Faculté des Lettres (consulter les affichages mis en place), Créteil.

Attention : il n'y a que deux dates possibles pour assister à la réunion d'information et aux tests de niveau. Voir page 15

Tests de niveau : après la Réunion d'information, Samedi 20 juin et samedi 5 septembre 2026 - Faculté des Lettres (consulter les affichages mis en place), Créteil, Sous réserve de modifications, à 12h30 / 13h. Tests de niveau (Français : 2 h - Anglais : 1 h 30 et/ou Espagnol : 45 mn). Voir page 15

Début de Formation : Pré-Rentrée 2026

(dates, horaires et lieux à confirmer en septembre) - Pré-Rentrée **OBLIGATOIRE** pour les étudiants du **CNED** qui doivent se libérer, aux dates ci-dessous, en fonction des matières sélectionnées ou envisagées. **Présence vivement conseillée aux étudiant(e)s en présentiel à l'Université.** - Faculté des Lettres (consulter les affichages mis en place), Créteil.

Les enseignants présentent les programmes, les épreuves écrites, le déroulement de la formation et répondent aux questions des étudiants.

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026	⇒ Français 13 h à 16 h	⇒ Anglais 16 h 30 à 18 h
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026	⇒ Histoire : 16 h / 17 h 30	⇒ Géographie : 18 h / 19 h 30
VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026	⇒ Maths-Stats / Économie - 16 h 30 à 18 h	
	⇒ Philosophie 18 h 30 à 20 h	

Début des cours : à partir du Lundi **Lundi 28 septembre 2026**

Semestre 1 - ACTIVITÉS IMPORTANTES 2026-2027 Voir page 19

Ces activités sont ouvertes à tous que les cours soient suivis en présentiel ou au CNED

- ⇒ Séances d'orientation (études, vie professionnelle)
SCUIO (Service commun universitaire d'information, d'orientation) Voir page 47
GRETA (« Groupements d'établissements » dépendant de l'Éducation Nationale concevant et réalisant des formations pour adultes dans la plupart des métiers) et CNAM (Conservatoire national des arts et métiers, établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes)
- ⇒ 04/11/2026 Journée banalisée « Découverte de la « BU » et « présentation des ressources UPEC en lignes, etc. » Voir page 19 (date à confirmer).
- ⇒ 14/11/2026 Séances Méthodologie de la Dissertation Géographie et Histoire. Voir pages 41 et 43
- ⇒ Partiels blancs en Géographie, Histoire, en novembre, et en Français, en décembre. Proposés également aux étudiant(e)s CNED
- ⇒ 2 séances d'aide à l'inscription sur Parcoursup.

Session de Partiels 2026-2027 : sur le site de Créteil, plusieurs samedis en après-midi : en fonction des matières étudiées, du 9 janvier au 6 mars 2027*. Voir pages 27-28

* sous réserve de modifications qui seraient notifiées en décembre.

Examen 2026-2027* : sur le site de Créteil, du 25 mai au 4 juin 2027* épreuves en après-midi, en semaine, du lundi au vendredi en fonction des matières. Voir page 28.

* sous réserve de modifications qui seraient notifiées en avril.

Résultats Session 2027 : fin juin, sur le site de Créteil : résultats affichés et relevés de notes et attestations de réussite édités et remis à chaque étudiant(e). Aucun résultat par téléphone ou par mail.

Vacances (Zone C) : Automne : inclus du 17/10/2026 au 01/11/2026, Fin d'année : inclus du 19/12/2026 au 03/01/2027 - Hiver : inclus du 06/02/2027 (07/02 pour les DAEUA et CUPEL) au 21/02/2027 - Printemps : inclus du 03/04/2027 au 18/04/2027 - Ascension : jeudi 06 et vendredi 07 mai 2027.

Bienvenue à l'UPEC !

DAEUA

Une demande d'inscription en DAEUA peut conduire, dans l'intérêt de l'étudiant(e) à une inscription complète ou partielle en Pré-DAEUA après les tests de niveau et l'entretien d'inscription.

Session 2027

Année universitaire 2026 - 2027

Formation ouverte

du 23 septembre 2026 au 18 juin 2027, résultats non divulgués.

Les résultats seront disponibles à partir du 25 juin 2027.

Sous réserves de légères modifications.

Tout au long de cette année de cours, nous correspondrons souvent par e-mail, il vous est conseillé

- ⇒ de consulter votre boîte-mails tous les jours ;
- ⇒ de lire ces e-mails (et leurs pièces jointes) sur votre PC plutôt que sur vos téléphones (où les messages n'apparaissent pas toujours en totalité) ;
- ⇒ **de vérifier que l'adresse du secrétariat ne soit pas étiquetée d'adresse indésirable ou mise dans les spams.**
- ⇒ *de... renoncer à une adresse-mail « @icloud.com » dont nous avons constaté qu'elles ne recevaient pratiquement jamais nos e-mails.*

Sommaire

❖ Calendrier universitaire	page 1
❖ Adresses Contacts	page 6
❖ Le diplôme d'accès aux études universitaires, DAEU A	page 7
❖ Conditions d'admission - Inscription au diplôme national du DAEU	page 8
❖ Arrêté ministériel du 3 août 1994	page 9
❖ Coût de la formation	page 11
❖ Bourse Région Île-de-France	page 12
❖ Modalités d'inscription	page 15
❖ Documents importants	pages 17 à 18
☐ Responsabilité civile	page 17
☐ Carte étudiant	page 17
☐ Convocation aux épreuves de partiel et d'examen	page 17
☐ Fiche pédagogique ou relevé de notes à mi-parcours	page 17
☐ Relevé de notes de fin de Session - attestation de réussite - diplôme	page 18
❖ Activités annexes	page 19
❖ Contenu pédagogique de la formation en présentiel	page 19
❖ Cours en présentiel à la Faculté	pages 21-22
☐ Salles de cours	page 21
☐ Ponctualité	page 21
☐ Communication informations (affichage, emails, site)	page 21
☐ Cours annulés	page 21
☐ Gestion des absences	page 22
☐ Téléphone portable – objets connectés	page 22
☐ Camaraderie - Travail en groupe	page 22
❖ Recours au Distanciel (exceptionnel, cours ou examen)	page 24
❖ Préparation en distanciel CNED (précisions modalités d'inscription CNED)	page 25
❖ Validation du diplôme (Partiel et examen – Calcul du Résultat)	pages 27 à 28
☐ Résultat partiel – Restitution Copies de partiel	page 27
☐ Résultat final de la Session (obtention diplôme, mentions)	page 28

❖ Règlement des modalités d'évaluation à l'UPEC	page 29
❖ Choix des modules, selon les études envisagées	page 31
❖ Programmes	pages 32 à 46
☐ Bibliographie et sitographie	page 33
☐ Français	page 35
☐ Les Langues DAEUA UPEC -	page 37
☐ Anglais	page 38
☐ Espagnol	page 39
☐ Mathématiques-Statistiques	page 40
☐ Géographie	page 41
☐ Histoire	page 43
☐ Philosophie	page 45
☐ Économie et Gestion d'entreprise	page 46
❖ Vie de Campus	pages 47 à 49
☐ SCUIO-BAIP /Service commun universitaire d'information, d'orientation – Bureau Aide à l'Insertion Professionnelle Conseils pour rédiger votre CV	page 47
☐ CROUS - Restauration	page 47
☐ Service des sports	page 47
☐ Service de santé universitaire	page 47
☐ ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION DE HANDICAP À L'UPEC	page 47
☐ Libre-service Informatique	page 48
☐ Bibliothèque	page 48
☐ Compte numérique	page 49
❖ « Parlons DAEU »	page 50
☐ Anne Fillon	page 50
☐ Le Conseil Régional d'Île de France (Bourse de la Région)	page 50
❖ Salles de cours (et/ou d'examen)	page 51
❖ Plan CMC Créteil	page 52
❖ Les différents sites sur Créteil	page 53

Diplôme d'accès aux études universitaires

- Option littéraire -

Diplôme National - Niveau IV

Formation continue

Responsable du diplôme - Responsable pédagogique

Sonia Marquez

*Reçoit sur rendez-vous, prendre contact
par e-mail, avec copie au secrétariat,
sonia.marquez@u-pec.fr*

Concernant les démarches d'inscription il est inutile de contacter
la Direction de nos formations, l'unique interlocuteur étant le secrétariat.

Lieu de formation et d'examen :

**Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines (LLSH)
Université Paris - Est Créteil Val de Marne (UPEC)
61 avenue du Général de Gaulle
Créteil - Val de Marne**

Secrétariat :

Adresse : Faculté des Lettres, Bâtiment i,
Aile i2, niveau 1 (portes violettes),
bureau i2 – 120

Accueil secrétariat : ATTENTION EXCLUSIVEMENT **sur rendez-vous**.
Demande de rendez-vous à effectuer par e-mail.

Tél : **01 45 17 11 44**
En mode répondeur pour diffusion d'informations,
prendre contact par e-mail ou par courrier.

E-mail : **daeua-a-cupe@u-pec.fr**

Panneau d'affichage :

Le panneau d'affichage principal pour les étudiantes et étudiants inscrites et inscrits dans la session se situe : palier central, **niveau 1** de la Faculté des Lettres, entre... les toilettes « handicap » et « femmes »...

ATTENTION : les panneaux d'affichage encadrant la porte du secrétariat ne sont pas mis à jour, en particulier concernant l'emploi du temps et les salles de cours ou lieux d'examen. Ils présentent les informations « générales » à gauche concernant l'inscription, à droite concernant les généralités de la session en cours.

Le Diplôme d'accès aux études universitaires, Option littéraire.

Le DAEU A, diplôme d'accès aux études universitaires, option littéraire, est un diplôme national reconnu de niveau IV et confère à ce titre les mêmes droits que le baccalauréat (Arrêté ministériel du 3 août 1994, voir page 9).

Le DAEU "A" a un objectif marqué de promotion sociale :

- **Aspiration à la poursuite d'études « longues » universitaires :**
C'est la vocation du DAEU A. Les étudiant(e)s titulaires du diplôme s'inscrivent à l'Université pour y préparer, dans le cadre du L.M.D. (Licence, Master, Doctorat), une licence de Lettres, de Langues, de Sciences humaines, de Sciences sociales, de Droit, d'Administration et Echanges Internationaux (AEI).
- **Projet de formation technique « courte » à vocation professionnelle :**
Le DAEU "A" donne accès à certaines écoles recrutant au niveau baccalauréat, (enseignements disponibles auprès du SCUIO) et permet de poser sa candidature pour une entrée dans un IUT, BTS.....
- **Souhait de promotion professionnelle :**
Le DAEU A, **diplôme de niveau IV**, permet l'accès aux concours correspondants dans la Fonction publique.
Dans le secteur privé, il donne accès aux emplois reconnus de ce même niveau par les conventions collectives.

Les objectifs :

- Acquérir des bases de culture générale et littéraire, des compétences linguistiques, informatiques...
- S'entraîner aux techniques d'expression écrite
- Acquérir des méthodes d'analyse et de synthèse de textes et de documents

Les enseignants

L'équipe enseignante rassemble des enseignants en poste à l'Université et des enseignants du second degré ayant une expérience des publics concernés.

La formation

- Les cours ont lieu en après-midi et le soir, l'emploi du temps est fixe et le demeure en général mais un impondérable peut le rendre susceptible de modifications (jour et/ou horaires) en cours d'année.
- Pour certaines matières il y a plusieurs groupes, pour un niveau de cours identique. Cela permet aux étudiant(e)s de sélectionner pour ces matières jour et horaire leur convenant au mieux. Il n'est pas possible de suivre plusieurs cours pour une même matière.
- **Journée de pré-rentrée (Méthodologie du travail universitaire au DAEUA - Inscriptions pédagogiques)**
- **Stage « Les Clefs de la Réussite »**

L'assiduité aux cours et un travail régulier sont nécessaires pour réussir.

Un travail personnel important est exigé et les débuts sont parfois difficiles mais l'expérience montre que les étudiant(e)s motivés ont toutes les chances de réussir.

Une heure de cours génère, au minimum, une heure à une heure et demie de travail personnel. Il est important de le prévoir dans votre emploi du temps personnel.

Certains candidats, en raison de leur niveau de fin d'études et/ou de leurs obligations professionnelles/familiales, pourront choisir de présenter le DAEU A en 2 ans (ou plus, possibilité d'inscription pendant 4 années calendrier). Soit, par exemple, 2 modules par an ou commencer par le Pré-DAEU A. Il est possible de ne présenter qu'un seul module par an.

Conditions d'admission

Sont admis à se présenter à ce diplôme les **candidats ayant interrompu**, depuis au moins **deux ans, leurs études initiales et** satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir 20 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme (soit au 1^{er} octobre 2026) et justifier à cette même date de 2 années d'interruption d'études initiales ou d'activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale, incluse, pour ces deux possibilités, l'année de DAEU,

Sont pris en compte, pour la durée correspondante, et assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale :

- le service national,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant au sens de la loi n° 80 490 du 01-07-1980,
- l'inscription au Pôle Emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84-610 du 16-07-1984.

ou,

- avoir 24 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme (soit au 1^{er} octobre 2026).

Inscription au diplôme national du DAEU

Important avant d'envisager votre inscription au DAEUA dans notre université lire page 24.

- L'inscription auprès d'une université habilitée à délivrer le diplôme est **obligatoire** et le candidat ne peut s'inscrire que **dans une seule université**.
- **Il n'est pas possible de présenter l'examen en candidat libre** : le stagiaire doit suivre la formation, soit à l'Université soit avec le CNED (Attestation d'inscription au CNED obligatoire).
- Les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent et le délai entre la première inscription et l'obtention du diplôme ne peut excéder **4 années** (sauf dérogation exceptionnelle) qu'il y ait, ou pas, d'interruption pendant ces 4 années.

Il n'est pas possible de s'inscrire en DAEU si l'on a obtenu un BAC en France quel qu'il soit (technique, professionnel ou général), ou, un BAC étranger avec équivalence en France, ou, un DAEU A ou B.

En revanche, l'UPEC propose, pour ces bacheliers une remise à niveau sous la forme d'un Certificat : le **CUPE Littéraire** qui correspond à une formation DAEU A « à la carte ».

Demander le Livret de l'Étudiant au secrétariat.

Pour plus de précisions prendre connaissance de l'Arrêté ministériel du 3 août 1994 (voir page 9)

Arrêté ministériel du 3 août 1994

Art. 1er. - Un diplôme national intitulé Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) peut être délivré par des universités habilitées à cet effet, pour une durée de quatre ans au maximum, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce diplôme ne peut être accordé qu'aux étudiant(e)s ne justifiant pas du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense ou ne bénéficiant pas de la procédure de validation des acquis instituée par le décret du 23 août 1985 susvisé.

Art. 2. - Sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme les candidats ayant interrompu leurs études initiales depuis deux ans au moins et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir vingt ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme et justifier à cette même date de deux années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale,
- avoir vingt-quatre ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de délivrance du diplôme.

Pour l'inscription à l'université sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante:

- le service national,
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant,
- l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi,
- la participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 susvisée.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen. S'agissant de l'inscription aux épreuves des candidats handicapés, le recteur de l'académie de résidence du candidat peut, par dérogation aux règles générales et après avis du président de l'université concernée, dispenser les intéressés de tout ou partie des conditions normalement exigées pour l'inscription.

Art. 3. - Un candidat ne peut s'inscrire à la formation que dans un seul établissement chaque année.

Art. 4. - Le délai entre la première inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder quatre années. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'universités différentes se cumulent. À titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'une année peut être accordé par le président de l'université auprès de laquelle le candidat souhaite s'inscrire pour obtenir le diplôme.

Art. 5. - Un entretien avec un enseignant de l'université, destiné à orienter le candidat, est organisé par l'université préalablement à l'inscription à la formation. Cet entretien est placé sous la responsabilité du jury prévu à l'article 7 ci-dessous. A l'issue de cet entretien, le candidat choisit les épreuves optionnelles prévues à l'article 8.

Art. 6. - Le diplôme est délivré après une année de formation correspondant à un horaire de 225 heures d'enseignement au minimum, dont 25 p. 100 au moins et 40 p. 100 au plus réservé à la préparation à chacune des épreuves obligatoires et 10 p. 100 au moins et 25 p. 100 au plus à la préparation à chacune des deux épreuves optionnelles. Le diplôme, délivré après un examen organisé dans les conditions fixées par les articles 8, 9 et 11, permet d'évaluer, d'une part, les connaissances et la culture générale, d'autre part, les méthodes et les savoir-faire des candidats en fonction des exigences requises pour la poursuite d'études supérieures. Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès au baccalauréat. Par ailleurs, ce diplôme est homologué de droit au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 susvisée.

Art. 7. - Le D.A.E.U. est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury composé des enseignants participant à la formation. Ce jury est présidé par un professeur ou un maître de conférences désigné par le président de l'université pour chacune des deux options indiquées à l'article 8 ci-après. Le diplôme mentionne l'option choisie.

Art. 8. - Le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus pour chacune des quatre disciplines. Le contrôle des connaissances est subi individuellement, il comporte au moins une partie écrite. Une note chiffrée sur vingt est attribuée par épreuve, chacune affectée du coefficient 1. Le D.A.E.U. comporte deux options, l'option A et l'option B. Les disciplines du diplôme d'accès aux études universitaires sont les suivantes :

Option A, deux disciplines obligatoires :

-Français (dissertation, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier les connaissances de base sur la littérature et sur la civilisation française et les qualités de réflexion, de composition et de style du candidat, ainsi que sa culture générale) ; langue vivante.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le Conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, histoire contemporaine, géographie et mathématiques.

Option B, deux disciplines obligatoires:

- français (dissertation d'ordre général, résumé ou contraction de texte permettant d'apprécier la maîtrise de la langue et les qualités de réflexion et de raisonnement du candidat, ainsi que sa culture générale);
- mathématiques.

Deux disciplines optionnelles choisies par le candidat dans une liste établie par le conseil d'administration de l'université et comprenant, au minimum, physique, chimie, sciences de la nature et de la vie.

Art. 9. - Ce diplôme peut être présenté sous forme d'un examen final ou sous forme de modules capitalisables.

Pour être déclaré admis, le candidat doit:

- dans le cas de l'examen final, obtenir une note moyenne au moins égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves;
- dans le cas des modules capitalisables, obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves. Les quatre modules peuvent être présentés lors d'une même session.

Art. 10. - Lorsqu'un candidat, qui a choisi de présenter les épreuves de l'examen terminal lors de sessions annuelles successives, souhaite s'inscrire dans une autre université, les épreuves subies avec succès dans le premier établissement sont validées par décision du président de l'université d'accueil.

Art. 11. - Les épreuves sanctionnant l'année de formation peuvent comporter en tout ou partie un contrôle continu, pris en compte pour l'obtention du diplôme dans des conditions fixées par le président de l'université après avis des instances universitaires concernées.

Art. 12. - Dans le respect des dispositions des articles 2, 8 et 9 ci-dessus, les autres modalités de la formation, notamment le programme et, pour l'examen terminal, la durée et la nature des épreuves, le nombre et les dates des sessions, sont déterminées par le président de l'université après avis des instances compétentes. Ces modalités doivent être arrêtées au début de chaque année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Art. 13. - Les personnes titulaires du certificat de capacité en droit peuvent obtenir la dispense du baccalauréat en vue de la poursuite des études autres que juridiques mentionnées pour le D.A.E.U. (option A) à condition de subir avec succès les épreuves de français et de langue vivante prévues pour cette option. A cet effet, une session particulière peut être organisée avant la date prévue pour la rentrée universitaire en premier cycle suivant des modalités identiques à celles prévues pour les autres candidats.

Art. 14. - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er octobre 1994. A compter de cette même date, l'arrêté du 1er octobre 1986 est abrogé. Toutefois, les épreuves de l'examen spécial d'accès aux études universitaires (E.S.E.U.) présentées avec succès sont validées de plein droit pour l'obtention éventuelle du diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.).

Art. 15. - Le directeur général des enseignements supérieurs est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 3 août 1994. - Paru au Journal Officiel du 10 août 1994.

Coût de la formation - 2026-2027

Les droits d'inscription à l'UPEC et les frais de formation au DAEU A doivent être réglés selon les consignes qui vous sont données par le Secrétariat lors des démarches d'Inscription.

Le paiement des droits d'inscription donne droit à une **carte d'étudiant-stagiaire de formation continue** permettant d'accéder à la Bibliothèque, aux services du CROUS. Cette carte ne confère pas le statut d'étudiant au sens où le candidat ne peut prétendre **au bénéfice des œuvres universitaires (bourse, logement...)**

DAEUA - CUPEL - Financement individuel avec préparation à la Faculté (en présentiel)

Concernant la « **BOURSE DAEU** » de la **Région Île-de-France** (Aide régionale pour le Diplôme d'accès aux études universitaires) **informations sur le site de la Région**. L'université n'étant pas décideuse pour l'attribution de cette aide financière **nous ne sommes pas en mesure de vous renseigner à son sujet**.

- DAEUA si vous résidez en Île-de-France seuls les **Droits d'inscription** sont dus voir ci-dessous.

Les frais de formation seront pris en charge par La Région **★ Île de France**.

- DAEUA si vous ne résidez pas en Île de France, il faudra **ajouter** les frais de **formation** voir ci-dessous.
- CUPEL droits d'inscription et frais de formation dus.

	Droits d'inscription		Frais de formation Résidents hors région Île-de-France		Coût total - Résidents hors région Île-de-France
1 module	178 €	+	134 €	=	312 €
2 modules	178 €	+	224 €	=	402 €
3 modules	178 €	+	304 €	=	482 €
4 modules	178 €	+	344 €	=	522 €
5 modules en incluant la matière supplémentaire facultative LV2	178 €	+	384 €	=	562 €

DAEUA - CUPEL - Financement formation en présentiel pris en charge par CPF (compte personnel de formation) ou employeur et/ou organisme - à noter : CPF impossible en CUPEL.

Un **devis** peut vous être remis une fois votre demande de Réinscription reçue et validée par notre Département, pour une première inscription, il ne pourra vous être remis **qu'après avoir passé les tests de niveau** et après **l'entretien pédagogique**. Dans le cas d'une prise en charge CPF, employeur et/ou organisme, un devis signé, paraphé et bon pour accord doit être transmis pour réserver votre place dans la formation et pour valider l'inscription.

	Droits d'inscription à l'UPEC 2025-2026	Coût total
1 module	Intégrés au coût total	592 €
2 modules	Intégrés au coût total	892 €
3 modules	Intégrés au coût total	1 122 €
4 modules	Intégrés au coût total	1 312 €
5 modules ou plus	Intégrés au coût total	1 432 €

DAEUA - Financement individuel* cours au CNED (en distanciel) sous réserve : frais de formation à vérifier auprès du CNED.

	Droits d'inscription à régler à l'université		Frais formation à régler au CNED		Total étudiant(e)
1 module	178 €	+	195 €	=	373 €
2 modules	178 €	+	341,25 €	=	519,25 €
3 modules	178 €	+	468 €	=	646 €
4 modules	178 €	+	510 €	=	688 €
Matière supplémentaire facultative LV2 (5 ^{ème} module) 195 € s'ajoute à la formule 4 modules ci-dessus soit un total pour l'étudiant(e)					883 €

* Le financement des **frais de formation pris en charge par CPF (compte personnel de formation) ou employeur et/ou organisme est IMPOSSIBLE au CNED.**

Il est possible de s'inscrire à la Faculté pour certains modules, au CNED pour les autres (voir dans le Livret de l'Étudiant) dans ce cas, les frais d'inscription à l'université ne sont, bien entendu, à régler qu'une seule fois.

Pré-DAEUA Attention : CPF impossible en Pré-DAEUA

Financement individuel				Financement entreprise et/ou organisme Devis disponible après le bilan des tests de niveau	
	Droits d'inscription		Frais de formation	TOTAL	
Pré-DAEUA	178 €	+	234 €	= 412 €	Droits d'inscription
Pré-DAEUA 2 matières	178 €	+	156 €	= 334 €	Intégrés au coût total
Pré-DAEUA 1 matière	178 €	+	78 €	= 256 €	COÛT TOTAL
					Intégrés au coût total
					1 292 €
					922 €
					550 €

BOURSE DAEU

Région Île-de-France ?

Il ne s'agit pas d'une bourse « universitaire » mais d'une aide de la Région Île-de-France.

Ainsi qu'indiqué précédemment, l'inscription en DAEUA ne permet pas de prétendre au bénéfice des œuvres universitaires (bourse, logement...)



Aide régionale pour le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-regionale-pour-le-diplome-dacces-aux-etudes-universitaires-daeu>

Qui peut en bénéficier ?

(Étudiant(e)s en présentiel à la Faculté ou en distanciel avec le CNED)

Étudiants (sans limite d'âge) domiciliés en Île-de-France, non titulaires du baccalauréat et inscrits à la formation au DAEU (en présentiel ou en Distanciel) dans une université francilienne. *(Nationalité française ou pas, salarié(e) ou pas, bénéficiant d'une aide ou allocation ou pas.)*

Important : l'aide proposée par la Région Île-de-France ne constitue pas une avance financière vous permettant de régler les droits d'inscription et de formation exigés par l'université. Vous devez régler les droits d'inscription et/ou de formation pour obtenir un certificat de scolarité que vous devrez joindre à votre dossier de candidature de demande d'aide régionale.

Concernant notre département : nous ne sommes que passeur de l'information et sommes ensuite sollicités pour indiquer si l'étudiant(e) est bien inscrit(e) en DAEU, s'il ou elle l'est sur une ou plusieurs années, si l'étudiant(e) fait preuve d'assiduité.

Pour tout renseignement, vous devez contacter Le Conseil Régional d'Île-de-France

La bourse était de 1.000 € en 2025/2026

Le premier versement est effectué sous conditions de votre assiduité en cours et le second versement sous conditions de votre assiduité en cours et de votre présence à tous les examens finaux.

Plus d'infos page 50 !

Modalités d'inscription

Modalités d'inscription

pour info, se conformer, dans tous les cas, aux consignes données en ligne.

Important : toute démarche d'inscription et toute inscription exigent d'avoir accès à un PC et à une connexion internet (également sur PC) un téléphone portable ne suffit pas.

INDISPENSABLE : Avant de s'intéresser à la procédure d'inscription au DAEUA, il convient de lire les autres pages de ce « Livret de l'Étudiant » pour s'informer sur la formation. Si les informations sont conformes aux attentes de formation, il sera alors utile de revenir sur cette page !

Inscription en ligne INDISPENSABLE lien de l'année communiqué sur le site à partir du 15/06 et par e-mail aux étudiants contactant le Secrétariat.

1 QUESTIONNAIRE

- ⇒ pour étudiant(e) avec adresse « @gmail.com » **Dossier d'Inscription** Formulaire en ligne
- ⇒ pour étudiant(e) « pas @gmail.com » **Demande d'Inscription** Formulaire en ligne
Transmettre au secrétariat par mail les justificatifs réclamés (documents SCANNÉS voir détail et précisions en ligne) Les justificatifs réclamés peuvent être adressés après les Tests de niveau MAIS aucun entretien et bilan de tests de niveau ne seront accordés tant qu'ils n'auront pas été reçus et validés par le secrétariat.

2 PARTICIPATION À LA RÉUNION D'INFORMATION EN JUIN OU EN SEPTEMBRE

3 PARTICIPATION AUX TESTS DE NIVEAU EN JUIN OU EN SEPTEMBRE

Français : 1 h 30 et/ou Anglais : 1 h et/ou Espagnol : 45 mn. Les tests servent à évaluer votre niveau d'études et à préciser, lors de l'entretien avec la Direction de la Formation, votre parcours au sein du DAEUA au vu de votre projet et/ou de votre parcours. Les tests ne sont pas éliminatoires, ils comportent une compréhension de texte et une expression écrite (argumentative pour le Français). Malgré une légitime appréhension, il faut, surtout en Français, ne négliger aucun exercice.

4 ENTRETIEN AVEC LA RESPONSABLE DE FORMATION,

sur rendez-vous fixé par le Secrétariat, bilan des tests de niveau, décision concernant l'inscription et l'Emploi du temps, environ une semaine après les tests de niveau.

Il s'agit de tenir compte du bilan de vos tests de niveau et de choisir le mode de préparation du DAEUA (durée, modules, ...) le mieux adapté à vos projets.

Il faudra lors de cet entretien présenter : Diplôme(s) obtenu(s) et relevés de notes (si disponibles).

Rappel : les entretiens avec la Responsable de Formation ne sont accordés que si le questionnaire en ligne a été complété et si tous les justificatifs réclamés dans le « Dossier d'inscription » ou avec la « Demande D'inscription » ont été reçus par le Secrétariat.

5 FIN AOÛT ET COURANT SEPTEMBRE

pour les étudiants reçus en juin
et juillet pour leur bilan de tests de niveau

- a. SIGNATURE DU CONTRAT DE FORMATION AVEC LE DÉPARTEMENT DU DAEUA, sur rendez-vous fixé par le Secrétariat ;
- b. pour les étudiants reçus en septembre pour le bilan des tests de niveau : SIGNATURE DU CONTRAT de suite après l'entretien de bilan des tests.

6 SUR CONSIGNE DU SECRÉTARIAT

et EN RESPECTANT un DÉLAI IMPOSÉ INSTRUIRE ET COMPLÉTER, EN LIGNE, LE DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE. VOUS NE POUVEZ PAS PROCÉDER À CETTE INSCRIPTION SUR UN TÉLÉPHONE PORTABLE !

Après accord concernant votre candidature, inscription administrative EN LIGNE : un lien vous est communiqué PAR E-MAIL. Il vous est adressé par l'Université.

Il s'agit de procéder à l'inscription à l'Université qui permet que votre carte étudiant soit éditée et que vos résultats au DAEUA soient validés.

Le secrétariat vous en avertit et vous donne des conseils pour que cette inscription se fasse le plus facilement possible.

7 RÈGLEMENT DE LA FORMATION –

10 jours après la date de signature de ce contrat de formation vous devrez vous acquitter du règlement de la formation.

La législation impose ce délai. Il vous faudra alors, selon nos consignes, adresser un virement bancaire à l'Université.

AUCUN RÈGLEMENT n'est dû avant que vous n'ayez été sollicité(e) par le Secrétariat.

La carte d'étudiant et l'attestation d'inscription ne seront éditées qu'en fin de procédure.

Clôture Inscription - Généralement première semaine de cours et/ou lorsque la capacité d'accueil est atteinte dans nos formations.

Précisions concernant les modalités d'inscription au CNED (voir page 25)

Documents importants

1. **Lors de l'inscription : l'Attestation de responsabilité civile**

L'inscription n'est validée que si le dossier comprend une **attestation originale de responsabilité civile**, qui couvre l'étudiant dans le cas où il serait responsable d'un accident à l'égard d'un tiers.

Cette attestation est obligatoire pour pouvoir suivre les cours et/ou participer aux examens et **doit indiquer** :

- **vos nom** et prénom, une date de validité couvrant les dates de formation
- la mention « **responsabilité civile vie privée** » ou « **responsabilité civile vie privée stagiaires et étudiant(e)s** » ou « **responsabilité civile étendue** »
- **Attention** : la mention « responsabilité civile locative » ne correspond pas à l'assurance demandée.

« L'établissement de formation n'est jamais responsable civilement des actes ou faits dommageables commis par ses étudiant(e)s à l'égard d'un tiers durant un cours, un examen ou un stage. L'établissement de formation n'a pas à contracter une assurance responsabilité civile mais doit garantir que l'étudiant en a une. »

2. **En cours de formation : La carte d'étudiant-stagiaire et les certificats de scolarité**

La carte d'étudiant (certificats de scolarité inclus) permet :

d'utiliser les services de l'UPEC (numériques, bibliothèque, Annales, EPREL – Langues...)

- ⇒ de participer aux épreuves du partiel et de l'examen,
- ⇒ Vous êtes averti(e) de leur disponibilité par affichage et/ou e-mail.
- ⇒ Les étudiant(e)s du CNED pourront la recevoir par courrier avec la convocation aux partiels s'ils ne sont pas venus la retirer au secrétariat.

3. **La convocation aux épreuves de Partiel et la convocation aux épreuves de l'examen**

Elle est envoyée par courrier. Un délai est communiqué pour avertir PAR E-MAIL le secrétariat si elle n'est pas reçue après envoi. Généralement, il faut prévenir le secrétariat à l'issue de la 1^{ère} semaine de janvier pour les partiels et début mai pour les épreuves d'examen.

Elle est **INDISPENSABLE**, accompagnée de la pièce d'identité et de la carte d'étudiant **pour pouvoir accéder aux lieux d'examen**.

4. **En cours d'année : imprimé « RELEVÉ DE NOTES – FICHE PÉDAGOGIQUE : Poursuite d'études »**

Pour une inscription l'année suivante, ou dans le cas d'un souhait d'inscription dans une filière sélective, et/ou pour Parcoursup, il peut vous être demandé : une (ou plusieurs) fiche(s) pédagogique(s) ou des relevés de notes de l'année en cours, un imprimé « **RELEVÉ DE NOTES – FICHE PÉDAGOGIQUE : Poursuite d'études** » remplace ces documents.

Dans ce document figurent, si disponibles, vos résultats aux matières sélectionnées, une appréciation des enseignant(e)s responsables de ces matières et une appréciation de la Responsable de Formation.

Vous trouverez des informations concernant ce document sur la convocation que vous recevrez pour les épreuves de Partiel.

À retenir : L'Arrêté ministériel du 3 août 1994 -article 11- laisse aux universités qui délivrent le DAEU la liberté de poser les conditions de validation des matières de l'année de formation. Le DAEU option littéraire à l'UPEC fonctionne sur une année universitaire avec épreuves finales, et non pas sur un trimestre ou 1 semestre. Des épreuves de partiel sont organisées, à « mi-parcours » mais elles sont facultatives. Un « relevé de notes », à mi-parcours, en reprise d'études, basé sur une seule épreuve par matière, peut ne pas être significatif des résultats de fin de Session. Seules épreuves obligatoires : les épreuves d'examen qui ont lieu fin mai début juin.

5. **En fin de formation : Relevé de notes, attestation de réussite, diplôme**

AFFICHAGE DES RÉSULTATS, fin juin, à la Faculté des Lettres, à Créteil. Tableau d'affichage du DAEUA consultable jusqu'au début septembre. Aucun résultat ne pourra être communiqué par téléphone, par e-mail ou par courrier.

Une procédure est toutefois mise en place pour vous adresser ces résultats par courrier si vous ne pouvez les retirer sur place, à la date prévue. Informations et consignes données avec les convocations aux épreuves).

RELEVÉ DE NOTES – ATTESTATION DE RÉUSSITE

Ces documents remis le jour des résultats de 15h15 à 21 h, sont ensuite disponibles en septembre au secrétariat. Ces documents (ou duplicata) peuvent être envoyés par courrier en septembre, vous informer de la procédure d'envoi auprès du secrétariat.

DIPLÔME :

Lien informatif sur la remise des diplômes :

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/retrait-des-diplomes>

Le Service des diplômes de l'UPEC peut vous le remettre sur présentation de votre attestation de réussite, de votre carte d'étudiant et/ou d'une pièce d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

Il est prudent de téléphoner pour vous assurer que le Service est ouvert et que les diplômes ont été édités avant de vous déplacer (en général, en septembre ou octobre).

Service des diplômes « Scolarité Générale »

rez-de-chaussée, niveau dalle – aile i 1 - **Téléphone** : 01 45 17 12 47

Activités annexes 2026-2027

Pour chacune de ces activités, un e-mail invitant à s'inscrire sur un formulaire en ligne sera envoyé aux étudiant(e)s. S'inscrire impliquera d'honorer la présence où l'inscription aura été enregistrée. Les absences seront comptabilisées. Activités réparties sur le semestre 1 (jusque fin janvier).

⇒ **Séances d'orientation** (études, vie professionnelle)

SCUIO (Service commun universitaire d'information, d'orientation). Voir page 47

GRETA (« Groupements d'établissements » dépendant de l'Éducation Nationale concevant et réalisant des formations pour adultes dans la plupart des métiers) **et CNAM** (Conservatoire national des arts et métiers, établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes)

⇒ **Journée « ressources UPEC » : les cours sont remplacés par une Séance « Découverte de la « BU » et « par une présentation des ressources UPEC »** - Cette journée fait intégralement partie de la formation pour tous les étudiants en présentiel, la date est communiquée en début d'année pour que chacun puisse se rendre disponible, les présences sont prises en comptes dans l'assiduité .

⇒ **Séances Méthodologie de la Dissertation Géographie et Histoire.** Voir page 41 et 43

⇒ **Partiels blancs en Histoire, Géographie, Français.**

⇒ **Séances d'aide pour les inscriptions sur Parcoursup.** Deux séances seront consacrées à cette aide. Les étudiant(e)s concerné(e)s devront saisir cette opportunité. Il est fait en sorte que tous les étudiant(e)s puissent y assister sans sacrifier aucun cours de la formation. Aucune aide ne sera apportée dans notre département en dehors des deux séances proposées. En cas de non participation à au moins une de ces séances, il faudra faire les démarches en autonomie.

Contenu pédagogique de la formation en présentiel

Rappel :

pour valider le diplôme 4 matières à présenter dans le cadre de 1 à 4 années calendrier.

Matière 1 : Français

Matière 2 : Langue Vivante 1 (LV1)

Matière 3 : une option 1

Matière 4 : une option 2

Cette formation, de septembre à mai, comprend :

- « **La Pré-Rentrée** » : méthodologie disciplinaire, présentation des programmes et des épreuves de partiel et d'examen ≈ 11 h
- Un minimum de 20 à 26 semaines de cours pour une inscription en présentiel
- Détail du nombre d'heures hebdomadaires par modules pour la Session (voir pages 35 à 46)
- Partiel* (épreuves écrites, facultatives) pour chacun des modules (voir pages 35 à 46)
- Examen* final (épreuves écrites obligatoires) pour tous les modules (voir pages 35 à 46)
- Les cours sont en commun avec les étudiant(e)s du CUPE Littéraire et, parfois, avec les étudiants du (Pré-)DAEUB.

* Examen du DAEU A - voir page 27.

Lors de l'entretien d'inscription, les candidats pourront être conseillés sur le choix des modules (page 31) en fonction de leurs futurs projets de poursuite d'études ou autres. Consulter les programmes pages 35 à 46.

1. MODULE OBLIGATOIRE :

☐ **FRANÇAIS** 75 h pour l'année

2. UNE LANGUE LV1* OBLIGATOIRE au choix :

☐ **ANGLAIS** 75 h pour l'année

☐ **ESPAGNOL** (groupe de faible effectif) 50 h pour l'année
Test de niveau obligatoire.

3. **MODULE OPTIONNEL 1 OBLIGATOIRE** : choisir 1 module parmi ceux-ci

- | | |
|--|---|
| ☐ MATHÉMATIQUES-STATISTIQUES | 52 h pour l'année |
| ☐ GÉOGRAPHIE | 52 h pour l'année
Incluant une séance de Méthodologie de la Dissertation
et une séance d'entraînement « Partiel blanc » voir page 41 |
| ☐ HISTOIRE | 52 h pour l'année
Incluant une séance de Méthodologie de la Dissertation
et une séance d'entraînement « Partiel blanc » voir page 43 |

4. **MODULE OPTIONNEL 2 OBLIGATOIRE** : choisir 1 module à l'exclusion de celui choisi en option 1

- | | |
|---|---|
| ☐ MATHÉMATIQUES-STATISTIQUES | 52 h pour l'année |
| ☐ GÉOGRAPHIE | 52 h pour l'année
Incluant une séance de Méthodologie de la Dissertation
et une séance d'entraînement « Partiel blanc » voir page 41 |
| ☐ HISTOIRE | 52 h pour l'année
Incluant une séance de Méthodologie de la Dissertation
et une séance d'entraînement « Partiel blanc » voir page 43 |
| ☐ PHILOSOPHIE | 50 h pour l'année |
| ☐ ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE | 50 h pour l'année
<u>Mathématiques-Statistiques OBLIGATOIRE en option 1</u> - pour pouvoir sélectionner ce module |
| ☐ LV2* ESPAGNOL | 50 h pour l'année
<u>Anglais OBLIGATOIRE en LV1</u> - test de niveau obligatoire. |

* Possibilité de sélectionner **Allemand ou Italien en langue LV1 ou langue LV2** (si anglais en LV1) : à condition de s'inscrire pour leur formation au **CNED** (ces langues n'étant pas enseignées en présentiel à l'UPEC dans le cadre du DAEU). Voir ci-dessous et page 25.

MODULE SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIF : LV2

Certaines licences ou formations dans le supérieur demandent 2 langues, ce module supplémentaire n'entrant pas en ligne de compte pour la validation du diplôme du DAEUA permet de valider cette 2^{ème} Langue.

- | | |
|--|---|
| ☐ ESPAGNOL | 50 h pour l'année
Test de niveau obligatoire. |
| ☐ ITALIEN | UNIQUEMENT si Anglais en LV1 - inscription au CNED obligatoire puisque cette langue y est exclusivement dispensée. |
| ☐ ALLEMAND | UNIQUEMENT si Anglais en LV1 - UNIQUEMENT si Anglais en LV1 - inscription au CNED obligatoire puisque cette langue y est exclusivement dispensée. |

Pour obtenir une note à cette matière supplémentaire (et facultative) les mêmes règles de validation que celle du DAEUA s'appliqueront (voir page 27).

Le résultat de cette 5^{ème} matière ne pouvant apparaître dans le Relevé de Notes du DAEUA qui ne peut comporter que 4 matières il figurera sur un document annexe.

En revanche, la note de partiel de cette 5^{ème} matière pourra être ajoutée sur l'imprimé « RELEVÉ DE NOTES – FICHE PÉDAGOGIQUE : Poursuite d'études » lors des résultats des épreuves de partiel.

COURS EN PRÉSENTIEL À LA FACULTÉ

TABLEAU D’AFFICHAGE DAEUA / PréDAEUA / CUPEL palier central, **niveau 1** de la Faculté des Lettres, « stratégiquement » situé entre... les toilettes...

TROUVER LES SALLES DE COURS !

Les salles de cours sont indiquées sur le Panneau d’affichage. Les premières salles seront peut-être difficiles à trouver... prenez le temps de consulter la page 51 de ce Livret, vous saurez « tout » ce dont vous avez besoin pour trouver vos salles de cours en toute indépendance !

PONCTUALITÉ

Il est important de faire preuve de ponctualité, le mieux étant toujours d’être en avance, les choses étant ce qu’elles sont en Région Parisienne. En cas de retard, il est essentiel de ne pas déranger le déroulement du cours par diverses demandes. Concernant une excuse à présenter pour un retard, attendre la pause ou la fin du cours.

CONSULTER

Tout au long de cette année, pensez à consulter **RÉGULIÈREMENT** y compris étudiant(e)s du CNED

- ⇒ **Le tableau d’affichage** (il se trouve sur le palier central, du **niveau 1** de la Faculté des Lettres, à Créteil, stratégiquement situé entre... les toilettes... C’est là que vous trouverez l’emploi du temps et les salles de cours, les annulations éventuelles de cours, changement de salles, etc.
- ⇒ **Votre** boîte e-mails. De nombreuses informations vous y sont envoyées n’en prenez pas connaissance trop... tard !
- ⇒ Le site de **l’UPEC**. Vous y trouverez les informations concernant les dates pour ne pas laisser passer une inscription « Parcoursup », ou une demande de bourse pour l’année suivante. Vous y trouverez de l’auto-formation. Vous y trouverez toutes les actualités de votre université. <http://www.u-pec.fr/>

TOUJOURS VÉRIFIER les « bruits de couloirs », les informations circulant sur vos réseaux sociaux ou entre boîte-mails d’étudiant(e)s, **AUPRÈS DU SECRÉTARIAT** ou... sur le panneau d’affichage !

COURS « ANNULÉS »

- ⇒ Le planning des cours sur l’année permet l’annulation de certains cours sans que le nombre d’heures à effectuer en soit affecté (voir page 19).
- ⇒ Le rythme des cours est soutenu en début d’année, jusqu’aux épreuves de Partiel. Ensuite, pour la deuxième partie de la Session (après les vacances de fin d’année) le rythme s’allège. Cependant, il faut garder à l’esprit que l’emploi du temps que vous avez sélectionné lors de l’inscription doit, de votre côté, rester disponible pour l’étude qu’il ne se transforme pas en « temps libre »...
- ⇒ Lorsque les annulations ponctuelles sont prévisibles elles sont affichées à l’avance sur le panneau d’affichage et les enseignant(e)s en avertissent les étudiant(e)s.
- ⇒ Lorsqu’elles n’étaient pas prévisibles... vous êtes encouragé(e) à vous rendre en bibliothèque ou à travailler dans la salle de cours habituelle. On essaie malgré tout généralement de vous prévenir par e-mail avant le début du cours, d’où l’importance de consulter votre boîte mails régulièrement.

« GESTION » DES ABSENCES

- ⇒ Dans chaque cours circule une liste d'émargement (liste de présence), pensez à la signer.
- ⇒ Dans cette liste est indiquée le nombre d'heures de cours où vous avez été présent(e) sur le nombre d'heures ayant été dispensées. Figurent également un pourcentage d'absences éventuellement excusées.
- ⇒ Il s'agit d'indiquer, sans jugement, pour vous, comme pour l'équipe pédagogique, votre faculté et possibilité à soutenir le rythme d'assiduité indispensable à l'obtention du DAEUA.
- ⇒ C'est à **VOUS** de prévenir ou de vous excuser (à votre retour en cours) auprès de vos enseignant(e)s de vos éventuelles absences et de vous assurer que vos excuses ont bien été notées sur les listes de présences.
- ⇒ Seul(e)s vos enseignant(e)s peuvent indiquer, sur les listes de présence, une **excuse** au lieu d'une absence. Le secrétariat n'est pas toujours en mesure de faire suivre un message d'avertissement ou d'excuse pour une absence, vérifiez toujours auprès de votre enseignant(e) qu'il (elle) a été effectivement prévenu(e).
- ⇒ Un retard excessif ou un départ après la pause ou avant la fin du cours est compté en tant qu'absence, (aucune heure prise en compte), étant entendu que l'on a assisté à un cours que si on l'a suivi en intégralité.
- ⇒ Les enseignant(e)s ne peuvent pas prendre en charge les problèmes liés aux absences individuelles.
Un groupe sur les réseaux sociaux géré par des étudiants est généralement mis en place en début d'année. Il convient pour les étudiant(e)s suivant les cours à la Faculté, de créer, en début d'année un groupe solidaire, ou de s'allier à un/une (ou plusieurs) camarade(s), pour s'entraider en cas d'absences : demander les documents de cours, partager les notes de cours, etc.

PAS DE TÉLÉPHONE PORTABLE (ou objet connecté) EN COURS...

- ⇒ Sauf consigne ponctuelle de l'enseignant(e) liée au cours dispensé, l'utilisation et l'exposition des téléphones portables (ou objets connectés) en cours sont strictement interdites. Elles perturbent camarades et enseignants.
- ⇒ Si vous êtes susceptible de recevoir un appel urgent, votre téléphone est en mode vibreur, dans votre poche, ou votre sac (pas sur la table).
- ⇒ Si vous êtes appelé(e) vous ne répondez en aucun cas en salle de cours (y compris s'il s'agit d'un SMS ou assimilé), vous sortez discrètement de la salle et vous vous éloignez dans le couloir, dans le respect du cours qui a lieu. Lorsque vous réintégrez le cours vous le faites sans déranger toujours dans le respect du cours dispensé.
- ⇒ Le non-respect de ces consignes peut entraîner une exclusion de cours en présentiel (voire de la formation) sans indemnité ceci dans l'intérêt général de tous les étudiant(e)s et pour ne pas nuire à la qualité de concentration et de motivation dans les cours.



CAMARADERIE

- ⇒ Il peut être utile de rappeler clairement que les cours dispensés en DAEUA ne sont pas des cours particuliers, il est demandé à chacune, à chacun, de respecter le groupe d'étudiant(e)s inscrits au DAEUA. Ce qui n'est pas toujours facile en reprise d'études où l'on a beaucoup d'habitudes liées à la vie professionnelle ou personnelle.
- ⇒ Il est indispensable et nécessaire de maintenir (ou d'adopter) une attitude favorisant, pour tous, de bonnes conditions de travail et de concentration en cours. Il est important d'être attentif aux conseils et demandes des enseignants qui peuvent différer en fonction de leur pratique et de leur personnalité mais qui ont toujours à l'esprit votre réussite et votre épanouissement dans leur matière.
- ⇒ Il ne doit pas être nécessaire de faire de la discipline en cours d'adultes à l'université. Et cela n'est généralement pas nécessaire. L'autodiscipline de chacun(e) est suffisante dans des cours dans lesquels les participants ont librement décidé d'assister.
- ⇒ Cependant, il faut savoir qu'une exclusion de cours en présentiel (voire de la formation) sans indemnité peut être provoquée (comme pour l'utilisation abusive du téléphone portable ou d'objets connectés) par un comportement dérangeant les camarades d'études, toujours, dans l'intérêt général de tous les étudiant(e)s et pour ne pas nuire à la qualité de concentration et de motivation dans les cours.

TRAVAIL EN GROUPE

Avec parfois hésitations et réserve, des affinités se créent dans les cours, une proximité s'établit très souvent entre étudiant(e)s en reprise d'études, ne laissez pas s'échapper ces ressentis : organisez-vous, au plus vite, pour travailler à plusieurs, cela se révèle très, très efficace et rassurant.

RECOURS AU DISTANCIEL (exceptionnel, cours ou épreuves d'examen)

***Ainsi qu'il est recommandé lors des démarches d'inscription et pour la formation,
il est indispensable d'avoir accès à un ordinateur fixe ou portable,
indispensable de disposer d'un accès fiable et efficace à internet,
en particulier dans l'éventualité d'un recours au distanciel pour les cours ou examens.***

Un téléphone portable connecté à internet n'est EN AUCUN CAS suffisant.

Une imprimante est évidemment un plus.

L'inscription à l'UPEC permet d'avoir accès à Office 365 dès que la carte d'étudiant est enregistrée, il est important de télécharger word 365 et excel 365 et de se familiariser au moins avec word pour les cours en distanciel.

Il faut également avoir téléchargé ADOBE et savoir l'utiliser pour avoir accès aux documents en « .pdf » ou pour transformer les documents en « .pdf ».

En général, les séances à distance se font sur « zoom » mais les enseignants ou la Direction peuvent convier les étudiant(e)s sur un autre logiciel de visio-conférences.

Cours en DISTANCIEL

Les cours qui ont habituellement lieu en présentiel peuvent exceptionnellement être organisés à distance via le web sur les horaires fixés dans l'emploi du temps. Cette procédure, si elle est mise en place, est collective et ne concerne jamais un(e) seul(e) étudiant(e).

*Le planning annuel permettant d'annuler certaines séances (voir page 21), le recours au DISTANCIEL n'a lieu que de manière extrêmement rare, voire jamais, au cours d'une année de formation, **la Direction privilégiant toujours le présentiel.***

Examens en DISTANCIEL

Les épreuves de partiel et/ou d'examen qui ont habituellement lieu en présentiel peuvent exceptionnellement être organisées à distance via le web selon une procédure qui est préalablement communiquée. Cette procédure, si elle est mise en place, est, là aussi, collective et ne concerne jamais un(e) seul(e) étudiant(e).

TOUJOURS vérifier AUPRÈS DU SECRÉTARIAT les bruits de couloirs, les informations circulant sur les réseaux sociaux ou entre boîte-mails d'étudiant(e)s.

La mise en place de cours ou d'épreuves en Distanciel sera TOUJOURS annoncée par e-mail et par voie d'affichage à la Fac.

Comme indiqué dès le début de ce Livret : il faut consulter sa boîte mails régulièrement.

Préparation avec le CNED Centre National d'Enseignement à Distance

Pour les renseignements et demandes de dossier du CNED en ligne :

Institut de Vanves : 60 boulevard du Lycée - 92170 Vanves - Tél : 01.46.48.23.00 -

Site : <http://www.cned.fr/vie-active/remise-a-niveau/acces-universite>

Prenez note : *Pour pouvoir suivre cette formation qui se fait exclusivement « en distanciel », il est INDISPENSABLE d'être équipé(e) d'un ordinateur ayant un accès pérenne à internet et, de façon optimale, de deux écrans ou, au moins, d'un écran qui ne soit pas de petite taille.*

Prendre connaissance du Calendrier général, page 1

« Pré-Rentrée »

OBLIGATOIRE pour les étudiant(e)s du CNED. Se libérer les 23 / 24 et 25 septembre 2026.

L'inscription au CNED se déroule en 3 temps :

- **Étape 1 :**
Inscription à l'Université à Créteil, responsable des examens (voir page 15)
AUCUNE différence de traitement entre inscriptions en distanciel (CNED) ou en présentiel, même nécessité de participer aux tests de niveau -si demandé- et de participer à un entretien avec la Responsable pédagogique du département.
- **Étape 2 :**
Inscription au CNED sur présentation de l'attestation d'inscription à l'UPEC
- **Étape 3 :**
adresser au secrétariat du DAEU A de Créteil, le justificatif de votre inscription au CNED indispensable pour valider vos résultats aux partiels et aux examens.

Inscription «double» (distanciel et présentiel) : un ou plusieurs cours en présentiel, à la Faculté, et un ou plusieurs cours suivis au CNED. Dans ce cas la procédure d'inscription est la même que ci-dessus, la seule différence étant que les frais de formation pour les cours suivis en présentiel seront à régler à l'Université ou pris en charge par la Région (voir page 11).

Choix des modules communs au CNED et à notre Université

Il est très important de lire attentivement les programmes des matières sélectionnées, les éventuelles spécificités concernant le CNED y sont CLAIEMENT indiquées.

Rappel :

pour valider le diplôme 4 matières à présenter dans le cadre de 1 à 4 années calendrier.

Matière 1 : Français - Matière 2 : Langue Vivante 1 (LV1)

Matière 3 : une option 1 - Matière 4 : une option 2

1. MODULE OBLIGATOIRE :

☐ **FRANÇAIS**

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 35).

2. UNE LANGUE LV1 OBLIGATOIRE au choix :

- ☐ ANGLAIS
- ☐ ESPAGNOL
- ☐ ITALIEN
- ☐ ALLEMAND

MODULES PRÉPARÉS EXCLUSIVEMENT
AVEC LE CNED

3. MODULE OPTIONNEL 1 OBLIGATOIRE : choisir 1 module parmi ceux-ci

- ☐ GÉOGRAPHIE

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 41).

- ☐ HISTOIRE

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 43).

4. MODULE OPTIONNEL 2 OBLIGATOIRE : choisir 1 module à l'exclusion de celui choisi en option 1

- ☐ GÉOGRAPHIE

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 41).

- ☐ HISTOIRE

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 43).

- ☐ PHILOSOPHIE

Prenez attentivement note des consignes spécifiques aux étudiant(e)s de CNED dans le programme de la matière (page 45)..

- ☐ ESPAGNOL
- ☐ ITALIEN
- ☐ ALLEMAND

(en LV2 - Anglais **OBLIGATOIRE** en LV1 – test obligatoire)

5. MODULE SUPPLÉMENTAIRE FACULTATIF : LV2

Certaines licences demandent 2 langues, ce module supplémentaire n'entrant pas en ligne de compte pour la validation du diplôme du DAEUA permet de valider cette 2^{ème} Langue.

- ☐ ESPAGNOL
- ☐ ITALIEN
- ☐ ALLEMAND

Anglais **OBLIGATOIRE** en LV1.

Pour obtenir une note à cette matière supplémentaire (et facultative) les mêmes règles de validation que celle du DAEUA s'appliqueront (voir page 27). Le résultat de cette 5^{ème} matière ne pouvant apparaître dans le Relevé de Notes du DAEUA qui ne peut comporter que 4 matières il figurera sur un document annexe.

En revanche, la note de partiel de cette 5^{ème} matière pourra être ajoutée sur l'imprimé « RELEVÉ DE NOTES – FICHE PÉDAGOGIQUE : Poursuite d'études » lors des résultats des épreuves de partiel.

6. Les modules suivants ne peuvent pas être sélectionnés par les étudiant(e)s du CNED leur programme n'étant pas conforme à celui dispensé à l'UPEC.

En revanche il est possible de SUIVRE ces modules en **présentiel à la Faculté**, sur le site de Créteil (voir page 19).

- ☐ **Mathématiques-Statistiques** - Option 1 ou option 2

- ☐ **Économie et gestion d'entreprise**

Option 2 - Mathématiques-statistiques OBLIGATOIRE en option 1

Examen au DAEU A - voir pages suivantes et dans le programme des matières sélectionnées (page 35 à 46).

En fin de session, le CNED transmet à la Direction du DAEUA, un relevé des notes obtenues par les devoirs que les étudiant(e)s ont rendus pendant l'année. Ces relevés de notes sont pris en compte, si nécessaire, pendant la délibération du jury de fin de Session. Contacter le CNED pour obtenir ce relevé de notes.

ÉPREUVES SUR LE SITE DE CRÉTEIL (Centre Multidisciplinaire de Créteil - 61 avenue du Gnal de Gaulle).

Pour participer aux épreuves, obligatoires : convocation, carte d'étudiant et pièce d'identité.

UNE SESSION DE PARTIELS, épreuves **facultatives**. Elles constituent un entraînement très efficace à l'examen final et permettent une évaluation et auto-évaluation à mi-parcours. Il est **vivement conseillé de participer à ces épreuves de partiel**.

Épreuves partielles pour chaque module, se déroulant, dans les conditions de l'examen, les samedis après-midi **de mi-janvier à mi-mars**, en fonction des disponibilités des amphis et salles d'examen et des enseignant(e)s.

Cette Session de Partiels comprend, comme pour l'examen, 4 épreuves écrites :

- **1 épreuve écrite dans chaque module obligatoire : Français et Langue vivante 1**
- **1 épreuve écrite dans chaque module optionnel choisi (option 1 et option 2).**

UNE SEULE SESSION D'EXAMEN organisée **en semaine** et en fin d'année universitaire, entre le 25 mai et le 12 juin, en fonction des l'accomplissement des heures de cours et des disponibilités des amphis et salles d'examen et des enseignant(e)s.

Elle comprend 4 épreuves écrites :

- **1 épreuve écrite dans chaque module obligatoire : Français et Langue vivante 1**
- **1 épreuve écrite dans chaque module optionnel choisi (option 1 et option 2).**

L'absence à une épreuve de l'examen final entraîne la « **défaillance** » c'est-à-dire la non validation du module concerné. La « défaillance » : implique que le calcul de résultat ne se fera pas.
Un résultat qui serait « calculé » en dehors des règles d'obtention du diplôme et donnant un résultat égal ou supérieur à 40/80 pour MOINS de QUATRE modules ne permettrait pas d'obtenir le DAEU A.

ÉPREUVES DE PARTIEL OU D'EXAMEN

Les épreuves sont décrites pour chaque module dans les pages 35 à 46.

AMPHIS ET SALLES D'EXAMEN IMPORTANT (*prendre également connaissance du Règlement des modalités d'évaluation à l'UPEC, voir page 29*)

Les candidats ne peuvent **composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition** : documents éventuels, copies et papier brouillon fournis par l'université.

Lors des épreuves, les enseignant(e)s/surveillant(e)s se réservent le droit de vérifier montres, lunettes, calculatrices, etc. Tout matériel connecté étant strictement interdit et étant considéré comme une tentative de fraude.

Il appartient aux étudiant(e)s s'ils ont avec eux lors des épreuves d'examen un **téléphone portable ou un objet connecté** de l'éteindre (pas de mode « vibreur » ou « avion » ou « autre ») et de ne pas le conserver auprès d'eux pendant les épreuves.

En cas de non-respect de ces règles, quel qu'en soit le motif, il sera demandé au (ou à la) propriétaire du téléphone (ou de l'objet connecté) de remettre sa copie d'examen et de quitter la salle d'examen*. La copie sera corrigée et notée mais son résultat ne sera ni pris en compte, ni enregistré par l'Université.

** Dans la mesure où l'heure d'autorisation de sortie a été atteinte, faute de quoi sera attendue cette heure de sortie pour quitter l'épreuve.*

Ces mesures sont appliquées dans l'intérêt de tou(te)s les étudiant(e)s.

CALCUL DU RÉSULTAT : Dans chaque module, la **note de partiel** est prise en compte seulement si elle est **supérieure** à la note obtenue à l'**examen final**. Il est alors fait la **moyenne de la note de partiel et de la note de l'examen**. Si la note de partiel est inférieure à celle de l'examen, seule la note de l'examen est prise en compte.

Attention : la présence aux épreuves de partiel –quelle(s) que soi(en)t la (ou les) note(s) obtenue(s)- ne dispense pas de la présence aux épreuves d'examen.

Résultats Partiel – Restitution copies des épreuves de Partiel

Ces modalités sont **À VÉRIFIER** sur les **convocations** où elles peuvent avoir été modifiées.

⇒ **Étudiant(e)s en présentiel :**

copies remises **uniquement** par les enseignants dans les cours (environ 4 semaines après les épreuves). Si ces copies ne peuvent pas être retirées en cours, prendre rendez-vous avec la Responsable de formation pour recevoir copies et résultats.

Aucune copie, aucune note ne pourra être remise par le secrétariat ou par e-mail, ou par courrier ou communiquée par téléphone.

⇒ **Étudiant(e)s au CNED :**

copies remises au secrétariat, par la Responsable de formation, après certaines épreuves de partiel (si les corrections ont pu être faites) ou au secrétariat (jours et horaires d'ouverture) ou sur rendez-vous avec la Responsable de formation ou avec le Secrétariat.

⇒ **Informations de remises des copies :** elles sont précisées dans les convocations.

Résultat final de la Session - date communiquée sur les convocations aux épreuves.

Le diplôme est délivré par l'Université Paris-Est Créteil, après délibération du jury final.

- **Addition** de vos résultats à chaque matière (voir « Calcul du Résultat » page précédente)
- **Après calcul...**

...votre **résultat pour les 4 modules** est **égal ou supérieur à 40 / 80**
vous avez **obtenu le DAEUA !**

LES MENTIONS : elles sont obtenues pour un résultat

égal ou supérieur à 48 et inférieur à 56	admis avec la mention	<i>Assez Bien</i>
égal ou supérieur à 56 et inférieur à 64	admis avec la mention	<i>Bien</i>
égal ou supérieur à 64	admis avec la mention	<i>Très Bien</i>

- ⇒ **Résultat inférieur à 40 / 80** pour chaque épreuve (matière) où le calcul final donne un résultat égal ou supérieur à 10 / 20 l'épreuve est automatiquement et obligatoirement conservée (*dans la limite des 4 années calendrier d'inscription*).
- ⇒ **Résultat défaillant :** atteste que vous n'avez pas participé aux épreuves d'examen des 4 modules nécessaires à l'obtention du DAEU. Vous n'étiez peut-être pas inscrit(e) pour ces 4 modules ou vous ne vous êtes peut-être pas présenté(e) à une (ou plusieurs) épreuve(s) de l'examen de fin de Session.
- ⇒ **La défaillance au diplôme permet de valider** chaque épreuve (matière) où le calcul final donne un résultat égal ou supérieur à 10 / 20, l'épreuve est alors, automatiquement et obligatoirement, conservée (*dans la limite des 4 années calendrier d'inscription*).

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME validées par le CFVU

Le CEVU, Conseil des études et de la vie universitaire a voté, le 4/11/2005, la simplification des conditions d'obtention du diplôme (Pour info : le CEVU est devenu le CFVU : Commission de la formation et de la vie universitaire.)

« En application de l'article 4 de l'arrêté du 3 août 1994 régissant le DAEU, possibilité est donnée à tout étudiant de **valider** le DAEU par **compensation entre les 4 notes des 4 modules** avec **une note totale pour les 4 modules (matières) supérieure ou égale à 40 sur 80**. Si la note finale obtenue est inférieure à 40 sur 80, l'étudiant conserve automatiquement, pour au maximum 4 années, les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues dans chaque module (matière) correspondant(e). En cas de redoublement, il continue à pouvoir bénéficier à chaque session d'une compensation globale. La 5^{ème} inscription au DAEU est dérogatoire. L'absence de note à un des modules entraîne la défaillance du candidat à ce module. »

Règlement des modalités d'évaluation de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Extraits du Règlement des modalités d'évaluation

Initialement voté par la CFVU du 4 avril 2025 elle est réactualisée ou reconduite au début de chaque année universitaire. Certaines spécificités de DAEUA s'ajoutent à ces directives ou les assouplissent. Consultable en intégralité sur le site de l'UPEC (Règlement des modalités d'évaluation).
https://www.u-pec.fr/medias/fichier/upec-reglementmodalitesevaluation-2025-2026_1760972289373-pdf

L'inscription administrative à l'université, dans le diplôme concerné par les examens, est une condition impérative pour pouvoir passer les épreuves

L'accès aux salles d'examen

Les étudiant(e)s ne conservent avec eux que le matériel éventuellement autorisé pour l'épreuve. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, doivent être déposés à l'entrée dans la salle. Il en est de même des téléphones portables qui doivent être éteints. *Au CUPEL/DAEUA/Pré-DAEUA les téléphones portables et objets connectés sont INTERDITS en épreuves. Ils sont tolérés dans les sacs, s'ils sont éteints (pas de mode « vibreur » ou « avion » ou « autre », pas d'alarme enregistrée).*

Un étudiant n'est autorisé à composer que :

- ☐ sur présentation de sa carte d'étudiant et d'une pièce d'identité.
- ☐ s'il se présente avant le début de l'épreuve (ouverture des enveloppes contenant le sujet). En cas de grève des transports ou d'intempéries, les surveillants ont la possibilité de retarder l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. *(Le CUPEL/DAEUA/Pré-DAEUA accepte les étudiant(e)s à l'épreuve jusqu'à une heure après le début de l'épreuve, en revanche la durée de l'épreuve ne sera pas allongée pour les retardataires.)*
- ☐ après avoir élargé la liste de présence

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, aucun candidat ne peut partir avant la fin de la première heure.

Exceptionnellement et passé le délai de la première heure, les candidats qui sont autorisés à quitter momentanément la salle d'examen pendant l'épreuve devront remettre, avant de sortir, leur copie au surveillant qui la leur rendra à leur retour. Les étudiant(e)s ne sont autorisés à quitter provisoirement la salle qu'un à la fois, et seront accompagnés d'un surveillant. Le surveillant notera sur la copie l'heure de sortie et l'heure de retour du candidat.

Le déroulement des épreuves

- ❑ Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition : documents éventuels, copies et papier brouillon fournis par l'université.
- ❑ Les sujets des épreuves écrites comportent, outre le texte du sujet lui-même les documents et/ou matériels de composition autorisés. En l'absence d'indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé.
- ❑ **Aucun signe distinctif permettant d'identifier le candidat ne doit être apposé sur les copies, le candidat doit s'assurer de l'anonymat de sa copie avant de la remettre.**
- ❑ La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche.

Les étudiant(e)s soupçonné(e)s de fraude, de tentative de fraude ou de trouble à l'ordre public sont présenté(e)s à la section disciplinaire compétente du conseil d'administration.

Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'un examen entraîne pour l'intéressé(e), la nullité de l'épreuve correspondante. La section disciplinaire peut en outre prononcer pour l'intéressé la nullité de la session d'examen.

Lors des épreuves de partiels et d'examen, les étudiant(e)s doivent se munir de leur carte d'étudiant, de leur convocation et d'une pièce d'identité ainsi que du matériel autorisé selon les modules (dictionnaire unilingue, calculatrice).

Aucun prêt ou échange de dictionnaire ou de calculatrice n'est autorisé durant l'épreuve.

Amphis et Salles d'examen

Attention : pas d'horloge dans les lieux d'examen du CMC de Créteil. Pour les épreuves il faut penser à apporter une montre ou un petit réveil à placer devant vous si vous pensez en avoir besoin, MAIS pas de montre ou d'objet(s) connectés ce qui serait considéré comme une tentative de fraude.

Les surveillant(e)s affichent le temps restant pour l'épreuve en cours et sont à disposition des étudiants pour indiquer l'heure à leur demande et/ou par affichage.

**Le respect du Règlement des modalités d'évaluation
et des règles de la vie en collectivité
restent une priorité durant toute la formation.**

Choix des modules, selon les études envisagées

Se renseigner sur les programmes des cursus universitaires ou concours envisagés avant de choisir les modules <i>La plupart des Licences exigent maintenant 2 Langues Vivantes.</i>		
Licence LETTRES	Histoire et Philosophie	Géographie et Philosophie
Licence LANGUE	Anglais en LV1	Espagnol, Italien ou Allemand en LV2
Licence LEA	Anglais en LV1 Espagnol, Italien ou Allemand en LV2	Mathématiques-Statistiques + 1 LV2 en module facultatif
Licence HISTOIRE	Histoire et Géographie	Histoire et Philosophie
Licence GEOGRAPHIE	Géographie et Histoire	Géographie et Mathématiques-Statistiques
Licence PHILOSOPHIE	Philosophie et Histoire	Philosophie et Géographie
Licence PSYCHOLOGIE	Philosophie et Mathématiques-Statistiques	
Licence AEI	Anglais en LV1, Mathématiques-Statistiques et Économie + 1 LV2 en module facultatif	
DUT TC/GEA	Anglais, Mathématiques-Statistiques et Économie	Anglais, Mathématiques-Statistiques
CONCOURS (Catégorie B-C)	Histoire ou Géographie et Mathématiques-Statistiques	Mathématiques-Statistiques et Philosophie

Vous ne savez pas ce que vous ferez après votre DAEUA...

Choisissez modules et options en fonction de vos connaissances, capacités, facilités et... (en dernier) goûts. Pensez « utile » et « facile » vous aurez tout le temps, **après** votre DAEUA pour découvrir, approfondir. Ce qui compte est d'obtenir votre DAEUA !

Après le DAEU A :

- **Licences**, formations diplômantes en 3 ans.
- **DUT, diplômes en 2 ans (ou 1 an).**
- **BTS, en 1 ou 2 ans.**

Pour vous aider dans vos projets

il est conseillé de se rendre aux Portes ouvertes de l'UPEC et des établissements choisis, au Salon de l'étudiant, au Salon de la formation et de l'insertion professionnelle. De prendre rendez-vous avec un conseiller d'orientation ou de se rendre dans un centre d'orientation, il y en a un à l'UPEC à Créteil, le SCUIO-BAIP (voir page 47). **Les diplômés du DAEU A** bénéficient des **procédures Parcoursup**.

Pour certaines formations, il est nécessaire de faire sa demande d'inscription directement auprès de l'établissement de votre choix (2 ou 3 choix sont conseillés), en respectant impérativement les délais d'inscription. Il vous sera demandé : une lettre de motivation , un CV et un imprimé « Avis sur la poursuite d'études » : Fiche pédagogique ou relevé de notes (voir page 17).

« Quelle que soit la discipline choisie par l'étudiant, la qualité de l'expression française constitue une condition nécessaire à la réussite des études dans un établissement d'enseignement supérieur, dans les écoles spécialisées, lors des concours et même au-delà. En effet, la recherche de stage et d'emploi ainsi que l'exercice de tout métier demandent cette maîtrise linguistique. »

Non francophone ?

Cours de FLE (français langue étrangère) à l'UPEC

Le service des relations internationales propose des cours gratuits aux étudiants étrangers. Le planning est communiqué courant septembre et ils ont souvent lieu le mercredi.

Cours de FLE de la Ville de Paris*

La mairie de Paris propose des cours de FLE dans tous les niveaux. Ils sont ouverts à tous que vous habitiez à Paris ou ailleurs. Vous disposez d'un grand choix et c'est un enseignement de qualité.

<https://scap.paris.fr/Search?domainId=1038#accordionDomain1038>

Choisissez les "Cours pour adultes" plutôt que les formations dans les centres Paris Anim' qui donnent la priorité aux habitants de l'arrondissement.

Programmes

Tous les cours du DAEUA peuvent être en commun avec les étudiants du CUPE Littéraire ou Scientifique. Ces étudiants ont déjà un baccalauréat ou un équivalent et entreprennent une remise à niveau. Ils sélectionnent les matières en toute liberté n'étant pas tenu aux 4 modules du DAEU.

☐ Bibliographie et Sitographies conseillées	page 33
☐ Français	page 35
☐ Les Langues DAEUA UPEC -	page 37
☐ Anglais	page 38
☐ Espagnol	page 39
☐ Mathématiques-Statistiques	page 40
☐ Géographie	page 41
☐ Histoire	page 43
☐ Philosophie	page 45
☐ Économie et Gestion d'entreprise	page 46

Sous réserve, sujets d'examen : sur le site de l'UPEC
après activation de votre compte numérique étudiant (voir page 49) - Ces annales comportent certains
sujets intégralement corrigés.

Bibliographies et sitographies conseillées

Site à visiter : Lelivrescolaire.fr manuels scolaires du Collège au Lycée

*** La mairie de Paris propose des cours de remise à niveau en orthographe mais aussi en mathématiques, anglais et espagnol. Cliquez sur "Remise à niveau et enseignement général".**

<https://scap.paris.fr/Search?domainId=1038#accordionDomain1038>

Bibliographie conseillée avant le début de la formation et durant l'année :

- **Sitographie :** <https://www.lumni.fr>
- **Sitographie :** <https://www.assistancescolaire.com/> (pour des résumés de cours)
- **« Conjugaison française »** – Collection LIBRIO
- **« Grammaire française »** – Collection LIBRIO
- Les grands auteurs de la littérature française du XIXème, du XXème siècles et de l'époque contemporaine. Exemples : Zola, Flaubert, Maupassant, Camus, Céline, Colette, etc.
- **« L'orthographe, règles de base et exemples corrigés »** de Jean-Louis Humbert - Édition Hatier -Collection Profil Pratique n° 502, série Profil 100 exercices, 2004
- **« L'accord du participe passé, exemples et corrigés»** de Bénédicte BOUDOU - Édition Hatier -Collection Profil Pratique n° 501, série Profil 100 exercices, 1995-
- **Sitographie :** <https://www.ccdmd.qc.ca/fr/>
- **« Conjugaison anglaise » d'Anne-Marie Bonnerot** – Collection LIBRIO
- Premières lectures en Anglais dans la collection Le Livre de Poche
 - « Nine English short stories »
 - « The Killers / the old man and the sea» d'Ernest Hemingway
 - « Stories of New Orleans » de William Faulkner
- **Sitographie :** www.anglaisfacile.com - <https://www.duolingo.com/>
- **« La conjugaison espagnole » de Frédéric Eusèbe** – Collection LIBRIO
- **Sitographie :** www.espagnolfacile.com - <https://www.duolingo.com/>

- **Sitographie :** www.allemandfacile.com - <https://www.duolingo.com/>
- **A.B.C. du BAC « Histoire »** - Édition Nathan
- **Annales corrigées en Histoire**
- **A.B.C. du BAC « Géographie »** - Édition Nathan
- **Annales corrigées en Géographie**
- **Mathématiques** « L'essentiel des outils de Statistique descriptive pour aborder des études en sciences humaines et sociales » **de Josyane Blard-Laborderie** - Editions Ellipses
- **S'entraîner aux QCM de mathématiques** – Concours catégories B et C – Éditions Foucher
- **« Le calcul »** - Collection LIBRIO
- **« Savoir prendre des notes »** de R. Simonet - Editions Eyrolles
- **Culture Générale, en se divertissant**, visiter les sites proposés sur le lien :
<https://www.20minutes.fr/high-tech/2322375-20180818-video-cinq-chaines-youtube-completement-decalees-parlent-histoire>

Débutez l'étude de cette matière en assistant à la « Pré-rentree ». OBLIGATOIRE pour les étudiant(e)s du CNED ayant sélectionné cette matière (voir page 1)

1 - Programme

- un **résumé** suivi d'une **discussion**
- une **dissertation** de culture générale

Ces exercices correspondent aux types d'exercices les plus demandés pour des concours administratifs, paramédicaux et pour suivre un cursus universitaire.

2 - Quels objectifs ?

- Ces exercices, quelle que soit leur méthodologie, reposent sur la nécessité
 - de maîtriser la construction d'une **argumentation**
 - et de maîtriser **l'expression écrite**
- Ces exercices mettent en œuvre *trois techniques* différentes :
 - **technique du résumé** : un résumé doit respecter le nombre de mots imposés, éviter la paraphrase, être fidèle aux idées et faire apparaître la cohérence de l'argumentation de l'auteur. Il repose sur le tri pertinent des informations, des arguments, des exemples, la mise en évidence des mots clés et le bon emploi des connecteurs logiques. Il doit répondre aux règles de la lisibilité : clarté, précision, concision.
 - **technique de la discussion** : une discussion doit être argumentée et illustrée ; elle doit réinvestir les arguments employés par l'auteur dans le texte qui a été résumé, et elle doit en trouver d'autres. Elle doit être construite selon un plan soigneusement choisi et clairement élaboré. Sa pertinence repose sur une bonne délimitation du sujet.
 - **technique de la dissertation** : outre la méthodologie de l'argumentation, comme pour la discussion, cet exercice permet d'acquérir, en plus, une culture générale sur des thèmes d'actualité ou d'intérêt général dans notre monde contemporain : ainsi on traitera de sujets comme le cinéma, le théâtre, les médias, la publicité, la science et l'irrationnel, la culture et la culture de masse, la lecture, le sport, l'uniformisation ou la diversité...

Recommandations bibliographiques

Pour rédiger dans une langue correcte : pré-requis pour toute épreuve de français, quelle que soit votre poursuite d'études.

- Un dictionnaire de la langue française (Ex : *Le Petit Robert*, www.cnrtl.fr : application gratuite offline du *Littré*)
- Des manuels d'orthographe (Ex : *Bescherelle* pour la conjugaison, Bled, Guion ou autres éditions de manuels scolaires)
- Des sites avec parfois des exercices en ligne : www.espacefrancais.com, www.ecriplus.fr, www.ameliorersonfrancais.com, www.meilleurenclasse.com.

Pour travailler l'argumentation : l'objectif est d'améliorer la technique argumentative pour traiter les discussions et dissertations.

- Des manuels de méthodes et techniques de français de seconde ou première
- Des émissions de débat comme « C dans l'air », « On n'est pas couché », « Preuves par 3 », « Déshabillons-les », « 28 minutes »...
- Des émissions de radio comme « Interception » sur France Inter le dimanche matin...

Pour enrichir sa culture générale : l'objectif est d'avoir de la matière, des exemples pour traiter les sujets de dissertation et discussion.

- Des émissions littéraires, artistiques ou historiques : « La grande librairie », « D'art d'art », « La Galerie France 5 », « Secrets d'histoire » ...
- Des émissions de radio comme « Interception », « Un jour dans le monde » ou « la tête au carré » sur France Inter
- Presse : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde diplomatique*, *Psychologies*, *Sciences Humaines*, la presse gratuite pour l'actualité, site web *The Conversation*

- Des œuvres littéraires :

Il n'y a pas d'œuvres particulières au programme. Lisez en premier lieu ce que vous aimez pour enrichir votre culture littéraire. Toutefois, comme vous nous demandez souvent des conseils de lecture, nous vous en proposons.

Textes fondateurs

L'Odyssée (en édition abrégée), *Les Métamorphoses* d'Ovide (en édition abrégée), *Les dieux s'amuse* (sur les principaux mythes gréco-romains), *Contes* de Perrault.

Classiques français

Les Contes de la Bécasse de Maupassant, *Un cœur simple*, *Madame Bovary* de Flaubert, *La Duchesse de Langeais* de Balzac, *L'Enfant de Vallès*, *Le grand Meaulnes* de Fournier, *Le silence de la mer* de Vercors, *La peste* d'Albert Camus. *Les liaisons dangereuses*, de Laclos. *Le Barbier de Séville*, *Le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. *Le tartuffe*, de Molière.

Difficiles mais existent en édition abrégée : *Les Misérables* de Hugo, *Germinal* de Zola, *Les Trois Mousquetaires* de Dumas, *Le Rouge et le Noir* de Stendhal, *Madame Bovary* de Flaubert

Contemporains

La Place d'Annie Ernaux, romans d'Amélie Nothomb, *le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire* de Jonas Jonnason, *la route* de Cormac Mc Carthy, romans de Pierre Lemaître.

Littérature étrangère :

Orgueil et préjugés de Jane Austen, *Le joueur d'échec* et *La Confusion des sentiments* de Stefan Zweig, *Rhinocéros* de Ionesco,

Romans policiers

Conan Doyle, Fred Vargas, Arturo Perez Reverte, les auteurs policiers nordiques (Henning Mankell, Arnaldur Indriason, plus facile camilla Läckberg)

Fantastique et science-fiction

Nouvelles fantastiques de Maupassant, *Bilbo le Hobbit* de Tolkien, *Les Fourmis* de Werber, *La Ferme des Animaux* de Orwell

Volume horaire hebdomadaire de 4 heures - à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	4 heures	(aucun document autorisé)
EXAMEN	4 heures	(aucun document autorisé)

À chaque épreuve, 2 sujets au choix* : un résumé suivi d'une discussion** ou une dissertation générale.

Les critères d'évaluation sont la qualité de l'expression écrite et de la présentation, le respect de la méthodologie de l'exercice choisi, la richesse de l'argumentation et des exemples qui l'accompagnent et la cohérence du plan.

* Si l'étudiant ne respecte pas la consigne « choisir un sujet parmi les deux sujets proposés », seul le premier sujet traité sur la copie sera corrigé et noté.

** Il est impératif de respecter le nombre de mots imposés pour le résumé, sous peine de pénalités.

À l'attention des étudiant(e)s du DAEU A de l'UPEC suivant la formation avec le CNED

Comme indiqué ci-avant :

Le programme de Français consiste à un entraînement à **trois techniques** : la technique du **résumé**, la technique de la **discussion** et la technique de la **dissertation** de culture générale

Ces trois techniques sont traitées dans le fascicule du **CNED** intitulé "**Français / Argumentation**".

Parmi les sujets proposés par le CNED, les candidats devront traiter les sujets portant sur ces techniques pour se préparer aux épreuves de Français du DAEU A de l'UPEC.

Les autres sujets proposés par le CNED peuvent être traités par les étudiant(e)s s'ils sont très à l'aise avec les programmes de TOUS les modules préparés pour le DAEU A. Ils offriront alors un supplément de Culture Générale.

LANGUES PROPOSÉES au DAEU A de l'UPEC

Langue vivante LV1 : module obligatoire

- ☐ Anglais (voir page 38) ☐ Espagnol (voir page 39)
- ☐ Italien (avec le CNED) - voir ci-dessous ☐ Allemand (avec le CNED) - voir ci-dessous

Langue vivante LV2 : module optionnel 2 (si LV1 Anglais)

- ☐ Espagnol (voir page 39)
- ☐ Italien (avec le CNED) - voir ci-dessous ☐ Allemand (avec le CNED) - voir ci-dessous

ITALIEN - uniquement au CNED

ALLEMAND - uniquement au CNED

ITALIEN – ALLEMAND : aucun cours en présentiel

Formation assurée par le CNED

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures	(dictionnaire* personnel unilingue autorisé**)
EXAMEN	3 heures	(dictionnaire* personnel unilingue autorisé**)

Ces deux épreuves, en Italien ou en Allemand, comporteront un commentaire de texte, des exercices de grammaire et un exercice d'expression écrite.

À noter : aucun exercice de traduction ne sera demandé.

Important : les étudiant(e)s devront posséder un **dictionnaire unilingue personnel** pour les examens et l'utiliser tout au long de la formation pour se préparer aux épreuves écrites (voir ci-dessous).

- * Lors des épreuves, les enseignants/surveillants se réservent le droit de confisquer tout ouvrage non conforme au règlement.

Important pour les épreuves écrites, DICTIONNAIRES

**Dictionnaire personnel unilingue autorisé,
sans illustration ni précis de grammaire ni modèle de texte rédigé.**

- * Les enseignants/surveillants se réservent le droit, lors des épreuves de partiel et d'examen, de confisquer tout ouvrage non conforme au règlement.

Dictionnaires autorisés en anglais (page 38)

- Oxford Learner's Pocket Dictionary
- Longman Handy Learner's Dictionary

Aucun dictionnaire n'est autorisé en épreuve d'espagnol.

****Dictionnaires autorisés en Italien :**

- « Dizionario super italiano – dizionario di italiano » A. Vallardi, ISBN 978-88-7887-036-9

****Dictionnaire autorisé en allemand :**

- « WAHRIG – Wörterbuch der deutschen Sprache » dtv, ISBN 978-3-423-34450-0

Débutez l'étude de cette matière en assistant à la « Pré-rentree ». OBLIGATOIRE pour les étudiant(e)s du CNED ayant sélectionné cette matière (voir page 1)

Ce cours peut être en commun avec les DAEU (ou Pré-DAEU) B

Ce module n'est pas destiné aux étudiant(e)s qui seraient débutant(e)s.

Avoir atteint **le niveau de la classe de 2^{nde} (1^{er} trimestre)** semble indispensable pour suivre avec profit les cours dispensés lors de cette formation. Il faut savoir lire et comprendre un texte court et simple et être à même de pouvoir rédiger des phrases de structure simple dans un anglais correct.

Toute personne n'ayant pas ce niveau minimum requis est vivement encouragée à suivre une remise à niveau.

Précisions bibliographiques et recommandations méthodologiques seront indiquées durant le stage.

Programme

Le cours débute généralement par l'étude de textes visant à améliorer la compréhension et le niveau d'expression écrite et orale. Une progression est assurée afin de parvenir en fin d'année à un niveau correct de compréhension globale et détaillée. Le reste du cours est généralement consacré à une révision grammaticale systématique des notions élémentaires permettant l'élaboration d'une structure correcte de la phrase.

Recommandations bibliographiques :

- *Essential Grammar in Use* de R. Murphy- édition française- Ed. Cambridge University Press 2003
- *La grammaire anglaise au lycée* de Berland-Delépine - Editions Ophrys - 3 niveaux disponibles –
- *Grammaire et conjugaison* (avec plus de 300 exercices et corrigés) - Bled Anglais – Hachette
- *Annales corrigées du Bac (toutes séries) - Manuels scolaires (classes de seconde à terminale)*
- *Le Mot et l'Idée* - Éditions Ophrys
- Le vocabulaire thématique Robert & Collins
- *Conjugaison anglaise* d'Anne-Marie Bonnerot – Collection LIBRIO- 3 € (recommandé)

Premières lectures en Anglais nombreux titres comme

- N'importe quel ouvrage donc vous connaissez déjà le récit (roman policier, thriller... en version originale !)
- *Nine English short stories* (n°8601) et « English crime stories of today » (n°8648)
- *The Hitch-Hiker and other short stories* de Roald Dahl (n° 8610)
- La saga *Harry Potter* de J.K Rowling
- *Selected Stories* (Vintage Classics), recueil de nouvelles d'Alice Munro
- *Dancing Girls* (Vintage Editions), recueil de nouvelles de Margaret Atwood
- *Normal People* ou *Conversation with friends* de Sally Rooney
- Livres bilingues consulter les sites : <https://www.editions-larousse.fr/harraps-lecture-en-vo/yes-you-can>
<https://www.decitre.fr/collection/Pocket+Langues+pour+tous>
Il vaut mieux privilégier une lecture unilingue...

Volume horaire hebdomadaire de 4 heures

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures	(dictionnaire* personnel unilingue autorisé)
EXAMEN	3 heures	(dictionnaire* personnel unilingue autorisé)

Ces deux épreuves comporteront l'étude d'un texte (compréhension écrite globale et détaillée) ainsi qu'une épreuve d'expression écrite d'environ 150 mots (sujet argumentatif, dialogue, expérience personnelle). Il est impératif de respecter le nombre de mots imposés pour l'expression écrite, sous peine de pénalités. **Étudiant(e) du CNED : à noter : aucun exercice de traduction ne sera demandé.**

Important : les étudiants devront posséder un **dictionnaire unilingue personnel** pour les examens et l'utiliser tout au long de la formation pour se préparer aux épreuves écrites.

***Deux dictionnaires sont autorisés : Oxford Learner's Pocket Dictionary - Longman Handy Learner's Dictionary**

Lors des épreuves, les enseignants/surveillants se réservent le droit de confisquer tout ouvrage non conforme au règlement.

Ce module n'est pas destiné aux stagiaires qui seraient des débutants.

(Deux ans d'étude de la langue sont nécessaires pour s'inscrire)

Programme

Étude de documents authentiques (supports audiovisuels, textes littéraires, articles de presse, images entre autres) issus de la culture des pays hispanophones.

La formation portera un intérêt particulier à la conjugaison, aux temps verbaux et à leurs applications, ainsi qu'à la prise en compte de certaines différences avec la langue française.

Les étudiants en présentiel bénéficieront bien-sûr d'un travail à l'oral visant à consolider les compétences nécessaires à la bonne maîtrise de la langue espagnole.

Indispensable :

1 / un précis de conjugaison et un de grammaire (quelques exemples)

- *Conjugaison espagnole de Frédéric Eusèbe – Ed. Libro*
- *Grammaire espagnole, ouvrage collectif – Harrap's*
- *Bled espagnol Grammaire et Conjugaison ouvrage collectif – Ed. Hachette*

2 / Utiliser un dictionnaire unilingue, suggestions non exhaustives :

- *Diccionario del estudiante, RAE, Santillana*
- *Diccionario de bolsillo del espanol actual, SGEL, Aquilino Sanchez*

3 / Exposition régulière

(dans la mesure du possible) à des productions en langue espagnole en fonction des préférences de l'étudiant : films, articles de presse, littérature, radio...

Recommandations bibliographiques:

- « *El arte de conjugar en español* » de Mateo et Rojo Sastre, Bescherelle – Ed. Hatier
- « *Pratique de l'espagnol de A à Z* » Ed. Hatier
- « *Claridad* » de O. Caro Alda, A.Hierro Flores et V. Demazières – Ed. Martorana
- Des œuvres en édition bilingue
- Des œuvres de la Collection « *Lire en espagnol* » – Ed. Le livre de poche

Espagnol, langue vivante LV1 ou LV2 (anglais obligatoire en LV1 pour Espagnol LV2)

Volume horaire hebdomadaire : 3 heures - à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures
EXAMEN	3 heures

Ces deux épreuves porteront sur la compréhension d'un texte, sur les notions grammaticales et culturelles essentielles et comportera un exercice d'expression écrite. **Étudiant(e) du CNED : à noter :** aucun exercice de traduction ne sera demandé.

Aucun dictionnaire n'est autorisé en épreuve d'espagnol.

Débutez l'étude de cette matière en assistant à la « Pré-rentree » (voir page 1)

I – Le langage des pourcentages

- Proportions, rapports, pourcentages, coefficient multiplicateur, Indices simples
- Taux de variation, cumul de taux de variation, taux de variation moyen
- Pouvoir d'achat, € courants, € constants, indices

II – Initiation à la Statistique descriptive**1 - Les séries statistiques à une variable**

Paramètres de tendance centrale et paramètres de dispersion

2 - Les séries statistiques à deux variables

Régression et corrélation linéaire, ajustement linéaire par la méthode des moindres carrés.

3 - Les séries chronologiques

Analyse de la tendance générale (cas d'une évolution linéaire)

Objectifs

- Acquérir la maîtrise des techniques élémentaires de calcul algébrique et des notions mathématiques et statistiques de base utiles à la compréhension des informations numériques contenues dans la presse et dans les manuels de Sciences humaines et sociales.
- Rédiger des notes brèves puis des articles en insistant sur l'interprétation et l'utilité des résultats numériques.

Maîtriser les connaissances utiles à la poursuite d'études en Licence Histoire - Géographie - Psychologie - AEI, dans certains IUT, BTS, écoles et pour la préparation à certains concours.

Recommandations bibliographiques :

- Manuel de Mathématiques de Première et Terminale ES (Chapitres sur les pourcentages et la Statistique)
- « Statistique Descriptive » de M. Lethielleux - collection Express - Dunod
- « Mathématiques tertiaires » - Bac pro tertiaire - Nathan technique
- « Initiation à la Statistique Descriptive » de J. Blard-Laborderie –Éd. d'Organisation – (prêt à la bibliothèque)
- « Statistiques descriptives » de G. Chauvat et J.P.Réau – Armand Colin – 2002.
- « L'essentiel des outils de Statistique descriptive pour aborder des études en sciences humaines et sociales » de Josyane Blard-Laborderie - Editions Ellipses - 2016 – 140 pages

Pour une remise à niveau :

- « Mathématiques - Repères pratiques » - Nathan (fiches d'ex. corrigés : Arithmétique et Vie pratique)
- « S'entraîner aux QCM de Mathématiques » – concours catégories B et C – Éditions Foucher
- « Le calcul » de M. Scavennec – Collection Librio – **vivement conseillé**

Volume horaire hebdomadaire : 2 heures 30

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL 3 heures (calculatrice **personnelle** autorisée)

EXAMEN 3 heures Programme des semestres 1 et 2 (calculatrice **personnelle** autorisée)

L'examen est constitué d'études de documents (dont un au moins sur le langage des pourcentages).
Un formulaire de Statistique (extrait du formulaire du Bac ES) pourra être fourni avec l'énoncé.

Les calculatrices sont autorisées aux conditions de l'Education nationale (circulaire n°99 – 018 - 1999)
« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. ».

Débutez l'étude de cette matière en assistant à la « Pré-rentree ». OBLIGATOIRE pour les étudiant(e)s du CNED ayant sélectionné cette matière (voir page 1)

OBJECTIFS :

Les objectifs s'inspirent du programme de Terminale générale en Géographie :

- Acquérir des connaissances pour faire comprendre le monde d'aujourd'hui marqué par le processus de la mondialisation qui crée de nouvelles interdépendances.
- Acquérir des méthodes : rédiger une dissertation et maîtriser l'outil cartographique.
- S'ouvrir aux problèmes de la planète (ex : Protection de l'environnement)

Méthodologie de la dissertation.

Une séance dédiée à de la « méthodologie pure » (analyse détaillée d'un sujet et étapes à suivre pour faire une dissertation) sera organisée, en novembre, en dehors des horaires de cours.

La date est communiquée aux étudiant(e)s dès qu'elle est fixée.

Cette séance sera suivie d'un « partiel blanc » qui aura lieu sur les horaires de cours.

Les étudiant(e)s du CNED pourront s'inscrire à cette séance de méthodologie et au « partiel blanc ».

Programme (étudié avant l'épreuve de partiel)

(thèmes pouvant concerner l'épreuve de Partiel et celle de l'examen) :

- ⇒ Thème 1 : Mers et océans au cœur de la Mondialisation
- ⇒ Thème 2 : Dynamiques territoriales, coopérations et tensions dans la mondialisation

Suite du Programme (étudié après l'épreuve de partiel)

- ⇒ Thème 3 : l'Union européenne dans la mondialisation
- ⇒ Thème 4 : la France et ses régions dans l'Union européenne et dans la mondialisation.

MATERIEL À PRÉVOIR (cours et épreuves de partiel et d'examen) pour la cartographie et/ou schéma, stylos de couleur à pointe fine, crayons de couleur, règle.

RECOMMANDATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

Si vous souhaitez acquérir un atlas, plusieurs choix possibles :

- Atlas du Monde Diplomatique,
- Atlas du Dessous des cartes, philosop
- Atlas des relations internationales de Pascal Boniface aux éditions Armand Colin.
- Si vous souhaitez approfondir vos connaissances, une bibliographie indicative vous sera distribuée pour chaque thème lors des cours de pré-rentree (important pour les étudiants du CNED) et lors des cours pour les étudiants en présentiel.

Manuel de terminale générale

(éditeur indifférent **mais concernant le programme 2019**) **vivement recommandé** :

- ABC Bac « Géographie » Terminale L-ES-S – Edition Nathan **programme 2019**
- Les *Dossiers et Documents* du Monde (mensuels)

Volume horaire hebdomadaire : 2 heures 30

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures	Programme du semestre 1 (aucun document autorisé)
EXAMEN	3 heures	Programme des semestres 1 et 2 (aucun document autorisé)

Matériel à prévoir pour la cartographie et/ou schéma : (stylos de couleur à pointe fine, crayons de couleur, règle).

L'examen consiste en une dissertation.

Deux sujets au choix* sont proposés au candidat : une des deux dissertations pourra être accompagnée d'une production graphique de type SCHEMA. Aucun document n'accompagne le sujet, vous devez compter sur vos seules connaissances et votre capacité à raisonner. Le schéma qui accompagne la dissertation permet de localiser, de spatialiser et de donner une représentation simplifiée d'une réalité complexe. Il complète et illustre votre argumentation tout en valorisant votre copie. Les références à l'actualité seront valorisées.

Dans ces épreuves, le candidat doit avoir une bonne maîtrise de l'expression écrite et doit être capable de mobiliser les savoirs et les notions du programme. Il doit surtout développer un raisonnement géographique et être capable d'organiser un plan répondant au sujet en fonction de la problématique retenue.

Si l'étudiant ne respecte pas la consigne « choisir un sujet parmi les deux sujets proposés », seul le premier sujet traité sur la copie sera corrigé et noté.

À l'attention des étudiants du DAEU A de l'UPEC suivant la formation avec le **CNED**

Le programme ci-dessus correspond au CNED à « Géographie programme **2019** ». Dans la **préparation** aux épreuves proposée par le CNED **les étudiants devront se concentrer sur la dissertation (correspond à « Question argumentée » au CNED) et sur la réalisation d'un croquis ou d'un schéma**, seuls exercices exigés par le DAEUA dans nos épreuves (le croquis étant facultatif, voir le détail de l'épreuve de Géographie au paragraphe précédent). La préparation concernant l'étude critique de document(s) n'est pas prise en compte en Géographie dans notre université, elle peut être traitée par les étudiants uniquement s'ils sont très à l'aise avec les programmes de TOUS les modules préparés pour le DAEU A. Elle offrira alors un supplément de Culture Générale.

Débutez l'étude de cette matière en assistant à la « Pré-rentree ». OBLIGATOIRE pour les étudiant(e)s du CNED ayant sélectionné cette matière (voir page 1)

Regards historiques sur le monde actuel

Méthodologie de la dissertation.

Une séance dédiée à de la « méthodologie pure » (analyse détaillée d'un sujet et étapes à suivre pour faire une dissertation) sera organisée, en novembre, en dehors des horaires de cours.

La date est communiquée aux étudiant(e)s dès qu'elle est fixée.

Cette séance sera suivie d'un « partiel blanc » qui aura lieu sur les horaires de cours.

Les étudiant(e)s du CNED pourront s'inscrire à cette séance de méthodologie et au « partiel blanc ».

Programme (étudié avant l'épreuve de partiel)

Thèmes pouvant concerner l'épreuve du Partiel et celle de l'examen.

Thème 1 : La seconde guerre mondiale
Les régimes totalitaires

Thème 2 : la multiplication des acteurs internationaux dans le monde bipolaire (de 1945 à nos jours)

1^{ère} partie : La fin de la seconde guerre mondiale
et la mise en place d'un nouvel ordre mondial

Suite du Programme (étudié après l'épreuve de partiel)

Thème 2 (suite et fin) : **2^{ème} partie**
De nouveaux acteurs : Décolonisation et émergence du Tiers Monde

Thème 3 : les remises en causes économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991

Thème 4 : Le monde, l'Europe et la France depuis les années 1990, entre coopération et conflits

RECOMMANDATIONS BIBLIOGRAPHIQUES :

- ☐ **Vivement recommandé :**
Manuel d'histoire de terminale générale (éditeur indifférent mais concernant le programme **2019**)
- ☐ A.B.C. du BAC « Histoire » - Éditions Nathan, Éditions Nathan, nouveau programme (**2019**)

Il faut compléter par des ouvrages plus approfondis que vous pouvez emprunter en bibliothèque ou acheter.

- ☐ *Le siècle des excès de 1880 à nos jours*, Touchard, Bermont, Cabanel, Lefebvre, collection Major, Édition PUF. (Ouvrage de référence).
- ☐ *Histoire du XX^{ème} siècle*, Milza & Bernstein, Édition Hatier 1996, collection de poche.
- ☐ *Pour une réflexion sur l'histoire du XX^{ème} siècle : L'Âge des Extrêmes*, E. Hobsbawm, Éditions Complexe
- ☐ *La gangrène et l'oubli*, Benjamin STORA, Édition La Découverte Poche / Essais 2005.
- ☐ La lecture du « *Monde Diplomatique* » ou de « *Courrier international* » complétera utilement la culture historique et alimentera la réflexion.

Les outils numériques :

Attention, tous les sites ne se valent pas. Méfiez-vous de certains blogs et préférez ceux réalisés par des enseignants en poste.

Consultez sans modération le site [lumni.fr](https://www.lumni.fr) (<https://www.lumni.fr>) riche en ressources vidéos et éléments de cours très complémentaires des séances de cours.

Les enseignants recommanderont des sites fiables et à jour au fur et à mesure de la formation.

Étudiant(e)s du CNED n'hésitez pas à les réclamer en cours d'année si vous ne receviez pas ces informations qui vous seront envoyées par mail.

Vous devez également vous tenir informer de l'actualité.

Là encore, ces outils numériques sont bien pratiques.

- ☐ www.revue2presse.fr/presse/une/le-monde
- ☐ www.lemonde.fr/
- ☐ www.lefigaro.fr
- ☐ www.liberation.fr/
- ☐ rue89.nouvelobs.com/

Et aussi de l'actualité internationale

- ☐ www.courrierinternational.com/
- ☐ <http://www.artetv.fr/guide/fr/060139-010-A/le-dessous-des-cartes>

Volume horaire hebdomadaire : 2 heures 30

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures	(aucun document autorisé)
EXAMEN	3 heures	(aucun document autorisé)

Deux sujets au choix sont proposés au candidat.*

L'examen consiste en une dissertation. L'évaluation porte sur les connaissances et sur la maîtrise des méthodes, la capacité du candidat à organiser son raisonnement, ses connaissances en vue de répondre à une question précise.

La correction de l'expression, l'orthographe et la présentation sont prises en compte dans la notation.

Si l'étudiant ne respecte pas la consigne « choisir un sujet parmi les deux sujets proposés », seul le premier sujet traité sur la copie sera corrigé et noté.

À l'attention des étudiants du DAEU A de l'UPEC suivant la formation avec le CNED

Le programme ci-dessus correspond au CNED à « Histoire programme 2019 ».

Dans les chapitres étudiés au CNED **certaines n'ont pas été sélectionnés** dans le programme d'Histoire du DAEUA de l'UPEC.

Pour cette année d'études, **reportez-vous et traitez les chapitres indiqués** page précédente, dans *Semestre 1* et *Semestre 2*.

Dans la préparation aux épreuves proposée par le CNED **les étudiants devront se concentrer sur la dissertation (correspond à « Question argumentée » au CNED** seul exercice exigé par le DAEUA dans nos épreuves.

La préparation concernant l'étude critique de document(s) n'est pas prise en compte en Histoire dans notre université, elle peut être traitée par les étudiants uniquement s'ils sont très à l'aise avec les programmes de TOUS les modules préparés pour le DAEU A. Elle offrira alors un supplément de Culture Générale.

Programme :

Il s'agira de découvrir la philosophie et son histoire en étudiant les textes et les auteurs de la tradition. Plus précisément, le cours sera axé sur deux grands ensembles de notions dans le but d'approfondir la lecture des textes et l'assimilation de la méthode philosophique. Les épreuves comporteront deux sujets de dissertation au choix autour des notions ci-dessous..

Programme (étudié avant l'épreuve de partiel)

pouvant concerner l'épreuve de Partiel et celle de l'examen.

Le bonheur

Le devoir

La liberté

La raison

Suite du Programme (étudié après l'épreuve de partiel)

L'État

La justice

La religion

La science

Recommandations bibliographiques :

Pour le travail personnel, il est recommandé d'écouter quelques podcasts ou « youtuber » au choix sur les notions et les auteurs abordés (Platon, Descartes, Rousseau, Kant, Freud, Lacan, Sartre...). Par la suite, il est possible de lire en guise d'introduction par exemple quelques dialogues de jeunesse de Platon (Le Ménon, L'apologie de Socrate, etc...) ou, dans un autre registre, L'existentialisme est un humanisme de Sartre. Enfin, il est conseillé de se familiariser avec la notion d'inconscient en lisant l'Introduction à la psychanalyse de Freud.

Volume horaire hebdomadaire : 2 heures 30

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	4 heures	Programme du semestre 1 (aucun document autorisé)
EXAMEN	4 heures	Programme des semestres 1 et 2 (aucun document autorisé)

Pour chaque épreuve le sujet consiste en une dissertation (2 sujets au choix*)

* Si l'étudiant ne respecte pas la consigne « choisir un sujet parmi les deux sujets proposés », seul le premier sujet traité sur la copie sera corrigé et noté.

À l'attention des étudiants du DAEU A de l'UPEC suivant la formation avec le CNED

Le programme du CNED s'articulant différemment de celui du DAEUA de l'UPEC, pour chaque épreuve (partiel et examen), dans le choix de sujets, un sujet (si ce n'est les deux) correspond à l'un de ceux du CNED. **Sont privilégiées l'approche approfondie, personnelle et l'expression claire** dans un exercice lié à une **dissertation** respectant une introduction présentant le sujet ; un développement de réflexion incluant une thèse, une antithèse ; une conclusion. L'essentiel attendu dans le cadre de cette dissertation étant de « penser par soi-même ».

Ce cours est en commun avec le DAEU B, le Pré-DAEU B et le CUPE scientifique.

Mathématiques-Statistiques OBLIGATOIRE
en option 1 pour pouvoir sélectionner ce module.

Programme

I L'économie générale

- **Introduction**
Le Problème économique : les besoins et les ressources
- **Les mécanismes généraux de fonctionnement d'une économie**
Les Fonctions de base de l'économie
Le budget et la politique budgétaire
La monnaie et le financement de l'économie
- **L'économie française dans le contexte économique mondial**
La participation à l'Union Européenne et ses conséquences
L'industrie française face aux nouveaux producteurs
Quel rôle pour l'économie française dans les années à venir ?

II Gestion de l'entreprise

Généralités sur l'entreprise: typologie, organisation
Les choix d'organisation de la production au sein de l'entreprise
L'entreprise et ses marchés : approche marketing
Les relations sociales et la gestion des ressources humaines
Les outils de pilotage de l'entreprise
Les choix stratégiques de l'entreprise

Recommandations bibliographiques :

- *Economie et Droit* de Bialès, Leurion et Le Texier – collection Plein Pot Bac STT- Ed. Foucher
- *Manuels d'Economie – classes de Première et Terminale STT* -Ed. Foucher, Nathan, Bréal...-
- « *Déchiffrer l'Economie* » de D.Clerc – Ed. Syras

Volume horaire hebdomadaire : 2 heures 30

à titre indicatif : nombre d'heures total de la formation dans « contenu pédagogique de la formation ».

Épreuves écrites :

PARTIEL	3 heures	(calculatrice personnelle autorisée)
EXAMEN	3 heures	Programme des semestres 1 et 2 (calculatrice personnelle autorisée)

Les calculatrices sont autorisées aux conditions de l'Education nationale (circulaire n°99 – 018 - 1999)
« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. ».

Vie de Campus

SCUIO-BAIP -

Service commun universitaire **d'information, d'orientation**

Bureau Aide à l'Insertion Professionnelle

Entretien individuel possible sur rendez-vous auprès d'un conseiller d'orientation.

Nombreux documents d'aide (CV, lettre de motivation, entretien) disponibles sur place.

À Créteil

Mail des Mèches - Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat Etudiant - Rue poète et Sellier - 94000 Créteil ☎ : 01 41 78 47 96 - ✉ : orientation@u-pec.fr

<http://www.u-pec.fr/etudiant/orientation-reorientation/>

ACCUEIL du Lundi au vendredi de 13 h à 17 h

Vérifiez les horaires d'ouverture AVANT de vous déplacer (une fermeture exceptionnelle peut intervenir)

Les conseillères d'orientations-psychologues reçoivent sur rendez-vous.

Les inscriptions se font à l'accueil du SCUIO-BAIP ou par téléphone.

Vous pouvez formuler une demande en ligne

Formulaire à compléter : <https://www.u-pec.fr/fr/formation/orientation-et-insertion-professionnelle/scuio-baip-formulaire-de-demande-d-information>

Une séance d'orientation (études, vie professionnelle) sera assurée, par le SCUIO, avant les vacances de fin d'année, vous en serez informé(e) lorsqu'elle aura été programmée. (Voir page 19)

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CMC Créteil : Restaurant U. «La Pointe jaune»
«La grande cafèt» «La Pointe jaune»

SUAPS : SERVICE Universitaire des Activités Physiques et Sportives

<https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/sport>

Renseignements au 01 45 17 13 84 ou par e-mail : suaps@u-pec.fr

SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE : <http://www.u-pec.fr/vie-de-campus/vie-pratique/sante/>

Maisons de la Santé à Créteil - de 9 h à 17 h (à vérifier avant de se déplacer) – Niveau dalle, côté bibliothèque. Contacter le 01 45 17 15 15 ou E-mail : ssu@u-pec.fr

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP À L'UPEC

<https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/accompagnement-du-handicap/handicap-votre-accompagnement-a-l-upec>

Maisons de la Santé à Créteil - de 9 h à 17 h (à vérifier avant de se déplacer) - Bâtiment i3 au rez-de-chaussée. Contacter le 01 45 17 15 15 ou E-mail : ssu@u-pec.fr

Vie de Campus

LIBRE SERVICE INFORMATIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Accès aux salles informatiques en libre-service, sur présentation de la carte d'étudiant

CAMPUS CENTRE

Bâtiment T (AEI)- 3ème étage - salles 255, 267, 268, 258

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h à 19h45

Bâtiment P4 (Sciences) - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h à 19h45

L'accès aux salles informatiques du Campus Centre est conditionné à l'occupation par des cours.

Se renseigner sur le maintien de cette offre en libre-service et dans ce cas sur la confirmation des horaires et des salles en vigueur à la rentrée 2025.

BIBLIOTHÈQUE DU CMC, Centre Multidisciplinaire de Créteil - Tél : 01 45 17 70 12 –

Bibliothèque « facile » sur le site de l'UPEC ! Consultez-le !

<https://bibliotheque.u-pec.fr/bibliotheques/campus-centre>

Horaires : 9 h – 18 h du lundi au vendredi et certains samedis

Vérifier systématiquement les horaires et ouverture avant de se déplacer.

Il est possible de réserver une petite salle à la bibliothèque pour travailler en groupe.

<https://rebu.u-pec.fr/>

Quels ouvrages trouver à la bibliothèque du CMC pour les étudiant(e)s du DAEU ?

Sous réserve car le rayon semble s'être appauvri d'année en année (n'hésitez pas à nous faire un retour !)

Ouvrages intéressants, ouvrages spécifiquement destinés à la préparation du DAEU mais pas spécifiquement « au » DAEUA de l'UPEC,

sous la cote 37, au rayon « Sciences de l'Education ».

Pour localiser un ouvrage ?

N'hésitez pas à demander l'aide d'un bibliothécaire à l'accueil de la BU !

Sous réserve : Les sujets d'examen du DAEU A- CUPEL de certaines sessions (ainsi que certains corrigés) sont disponibles sur le site de l'UPEC :

- à distance : sur le site Internet de l'université : www.u-pec.fr

Rubrique « Bibliothèques » puis sélectionner l'onglet « sujets d'examens ».

Entrer « DAEU A » comme critère de recherche.

Choisir une notice et cliquer sur « lien vers le sujet d'examen » pour afficher le sujet.

Pour y accéder, vous devrez avoir formalisé votre inscription et avoir activé votre « compte numérique étudiant ». Dès que vous avez votre carte d'étudiant, suivez la démarche d'activation indiquée sur le site **UPEC** dans « étudiant » « Services numériques »

COMPTE NUMÉRIQUE ÉTUDIANT à l'UPEC

Muni(e) de votre carte d'étudiant,
vous disposerez
d'un compte numérique étudiant
d'une adresse mail au format prenom.nom@etu.u-pec.fr.

Pour vous permettre d'accéder aux services numériques et pour sécuriser votre compte, vous devrez activer votre compte numérique en suivant la procédure indiquée sur le site de l'UPEC.

Pour activer ce compte,

il faut vous rendre sur le site <http://www.u-pec.fr/>

Le cheminement à suivre :

- ⇒ répondre à « vous êtes » en sélectionnant « étudiant »
- ⇒ ce qui vous emmènera à sélectionner (à gauche) « Services numériques »
- ⇒ où vous trouverez « Activer votre compte numérique étudiant »
- ⇒ ou... vous pouvez cliquer sur le **lien** (en vigueur au 01/06/2025)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

En cas de difficulté pour activer votre compte un support vous est proposé sur la page d'activation, à savoir : <https://support-inscription.u-pec.fr/> (lien en vigueur au 01/06/2026).

Le DAEU existe grâce à une femme : Anne Fillon (1931-2012)

Mère de François Fillon, elle a confié en 2010 « Je [le] dis très souvent, mais je ne le pense peut-être pas vraiment [...] j'aurais aimé le voir faire autre chose [que de la politique] ». Pourtant la carrière de son fils aîné fut propice à « notre » DAEU...



Anne Fillon était passionnée d'histoire, elle deviendra historienne et professeure à l'Université du Maine, mère de quatre garçons, François, Pierre, Arnaud et Dominique, épouse d'un notaire elle évolua dans un milieu de notables privilégiés, elle s'intéressa et se consacra pourtant à la Formation Permanente (Formation continue) et à la reprise d'études.

Elle fut la Directrice du CUEP, (Centre Universitaire de l'Education Permanente au Mans), créé par elle à la demande du Président de l'Université du Maine de l'époque. Des générations d'adultes ont repris des études ou effectué des stages de formation dans ce Centre, ce qui leur a permis de progresser dans leur carrière professionnelle ou même de changer de métier. Elle ne s'intéressa pas qu'aux universitaires ou aux bacheliers mais également à toutes celles et ceux qui n'avaient pas pu (ou voulu) obtenir de Baccalauréat.

Elle créa, en premier lieu, l'ESEU, devenu le DAEU en 1994 lorsque son fils, François Fillon, était ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, gageons qu'il écouta avec intérêt et bienveillance son projet ! Reconnaissons d'ailleurs qu'à l'époque, il lui a fallu s'opposer à une Education Nationale qui voulait rester maîtresse du Baccalauréat et préserver un système de caste élitiste. Anne Fillon présida une commission de travail où elle prôna l'organisation d'un DAEU en unités de valeur capitalisables.

Tous les diplômés du DAEU qui suivirent peuvent lui être reconnaissants. Certains se sont satisfaits de ce Bac enfin et fièrement obtenu, d'autres ont entrepris des études universitaires les ayant parfois conduits jusqu'au doctorat où jusqu'à des postes de chercheurs au CNRS, d'autres encore ont pu intégrer diverses écoles supérieures (BTS, infirmières, etc.), d'autres ont obtenu des promotions professionnelles, d'autres se sont accomplis dans des carrières artistiques. Le DAEU a redonné (ou donné) à certains (diplômés, enseignants, personnel administratif) le pouvoir d'imaginer et de rêver !

Cet article a été réalisé grâce et en s'appuyant partiellement sur l'Hommage prononcé par Jean-Marie CONSTANT, Professeur émérite des Universités, Président de l'association « Liaison Université » lors des obsèques d'Anne Fillon en 2012. Article extrait de la « Gazette N° 15 », dernière Gazette de l'Association des DAEUA de l'UPEC (2021) qui a été dissoute faute d'avoir pu renouveler son bureau.

Conseil Régional Île-de-France

Le Conseil Régional d'Île-de-France s'investit fortement pour les DAEU résidant en Île-de-France - Malheureusement ces aides ne s'appliquent pas aux camarades inscrits en Pré-DAEUA ou au CUPEL.

Le Conseil Régional d'Île-de-France aide Universités et étudiants à financer le diplôme du DAEU (littéraire ou scientifique) reconnaissant, se faisant, l'importance de ce diplôme. Elle privilégie exclusivement les étudiants résidant en Île-de-France. **L'aide est apportée de deux façons.**

La **première** en renouvelant depuis plusieurs années l'octroi d'une **bourse*** (1.000€ en 2025) versée en deux fois. Directement aux étudiants, soit la première année de demande si elle correspond à l'année d'obtention du diplôme, soit une première moitié lors de la première année de demande et une deuxième moitié lors de la deuxième inscription.

Les conditions permettant de demander cette bourse sont : d'être inscrit(e) au DAEU, de fournir un certificat de scolarité, de justifier d'une adresse en Île-de-France, de faire preuve d'une assiduité suffisante et de participer aux épreuves d'examen. L'Université est sollicitée pour confirmer l'inscription, l'assiduité et la présence aux examens.

Tous les candidats à la bourse ne sont pas obligatoirement sélectionnés. Une commission se réunit pour nommer les boursiers, un équilibre est recherché entre les diverses universités de la Région préparant au DAEU. Le premier critère de sélection est un dossier convenablement complété auquel sont joints les documents réclamés et remis dans les temps impartis. Nous pouvons ajouter, sans briser aucun secret, que la Région est sensible à une lettre de motivation authentique, argumentée et n'étant pas le copié-collé d'une lettre de motivation à la recherche... d'un emploi. * <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/aide-regionale-pour-le-diplome-dacces-aux-etudes-universitaires-daeu>

La **deuxième** aide apportée par la Région se fait sous forme d'une subvention versée à chaque DAEU dans chaque université liée à la Région Île-de-France. Cette aide, à l'UPEC, permet d'aider les étudiants du DAEU (elle ne concerne ni les Pré-DAEU ni les CUPE ni les frais de formation au CNED) en **exonérant les étudiant(e)s en présentiel des frais de formation.**

Salle i2 220 ??? Noter toutes les indications concernant un « numéro » de salle

Vous savez dans quelle salle vous avez cours, reste à la trouver !

Savoir utiliser le code « salle »

Un exemple : CC i2 219

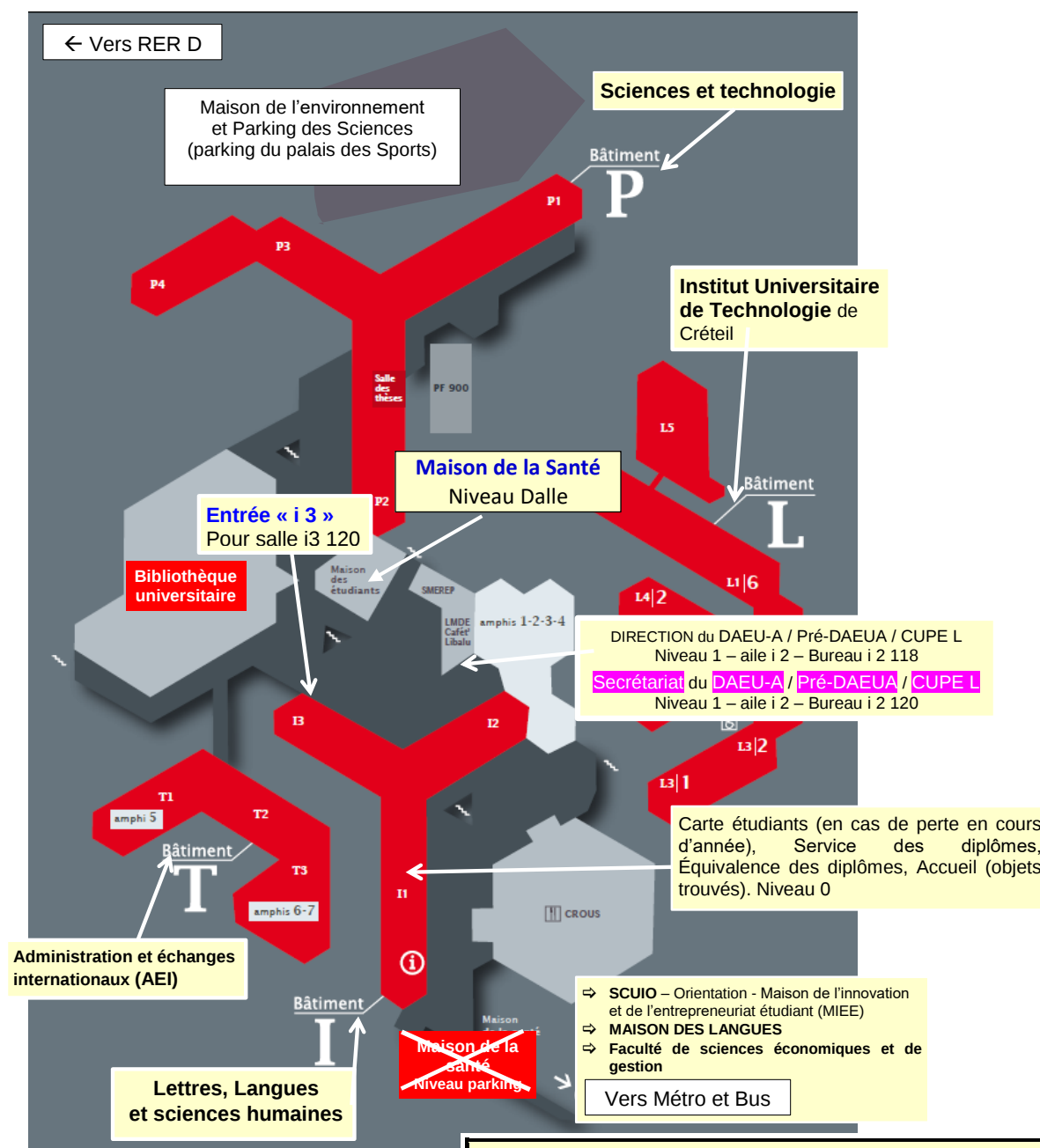


				Indique le « site », dans ce cas : CAMPUS CENTRE (Créteil)		
				Indique le « bâtiment », dans ce cas : BÂTIMENT « i »		
	Bâtiment des Lettres et de l'administration centrale			Maison des langues		
	Bâtiment modulaire niveau parking			Préfabriqué		
	Bâtiment de la Faculté des Sciences			Bâtiment de la Faculté d'Administration et Échanges Internationaux		
				Indique le « couloir ou l'aile de bâtiment », dans ce cas : COULOIR-AILE / 2 (PORTES VIOLETTES dans les bâtiments « i »)		
	Couloir portes ROUGES (pour le bâtiment « i »)			Couloir Portes VIOLETTES (pour le bâtiment « i »)		
					Couloir portes ORANGES (pour le bâtiment « i »)	
				Indique le « niveau » (l'étage), dans ce cas : NIVEAU / ÉTAGE 2		
	1 ^{er} niveau / 1 ^{er} étage			4 ^{ème} niveau / 4 ^{ème} étage		
	2 ^{ème} niveau / 2 ^{ème} étage			Rez-de-chaussée		
	3 ^{ème} niveau / 3 ^{ème} étage			OU		Niveau Parking
				Indique le « niveau » (l'étage), dans ce cas : NIVEAU / ÉTAGE 2 et s'intègre au N° de la salle		
SALLE						

L' exemple : CC i2 219 = Campus Centre à Créteil, couloir portes violettes, niveau (étage) 2 !!!

Si vous vous demandez pourquoi le couloir est indiqué avant l'étage... nous n'avons pas... la réponse. !!!

Plan du site de Créteil - le « CMC »



AMPHIS	
1	Hall des amphis – Faculté des Lettres
2	Hall des amphis – Faculté des Lettres
3	Hall des amphis – Faculté des Lettres
4	Hall des amphis – Faculté des Lettres – Niveau Parking
5	Faculté AEI – Niveau Parking – Entrée sous la « passerelle »
6	Faculté AEI – Niveau Parking
7	Faculté AEI – Niveau Parking

Quelques salles « + » difficiles à... trouver :

SALLE i1 P 28 et i1 P 34

situées et accessibles dans le parking, sous le bâtiment « i » - aile i 1 (Niveau -1)

La maison de la santé

se trouve également au niveau parking (niveau -1)

SALLE i3 120

uniquement accessible en passant par le niveau 2 et en descendant d'un niveau, ou le niveau 0 et en montant d'un niveau, en utilisant l'entrée bâtiment « i », de l'aile « i 3 »

Accès aux différents sites de Créteil



UNIVERSITE PARIS – Est Créteil Val de Marne

Centre multidisciplinaire de Créteil

61 avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil cedex

Secrétariat du DAEU A/Pré-DAEUA

Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines

Bâtiment : i. 2 – niveau 1 - bureau i2 120

Pour vous y rendre :

Métro station Créteil Université de la ligne n° 8 (Balard – Créteil)

RER D station Vert de maisons

RER D station Créteil-Pompadour + (bus) TVM

Bus : Arrêt Université de la ligne n° 181 (Maisons – Alfort – Ecole vétérinaire)

Arrêt Université de la ligne n° 281 (Joinville – le – pont – Créteil Europarc)

En voiture :

A86 direction Versailles sortie Créteil centre puis Créteil Université

A86 direction Paris sortie Créteil centre puis Créteil Université.



**L'UPEC est « votre »
université !**

**Visitez régulièrement
le site de l'UPEC,
vous y trouverez des actualités,
des informations, des aides...**

<https://www.u-pec.fr/>

Secrétariat du DAEUA / Pré-DAEUA / CUPE L
Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines
Bâtiment i, Aile i2, niveau 1, bureau i2 120
E-mail : daeu-a-cupe@u-pec.fr
Tél : 01 45 17 11 44

Université Paris-Est Créteil Val de Marne
61 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Métro : Créteil Université (ligne 8)
RER D : Vert de Maisons
RER D : Créteil Pompadour + TVM

Photo : Site Campus Centre – le « Crous » – mars 2015 – J.Blard-Laborderie